

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE JEUDI 15 DECEMBRE 2022 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Théâtre Antoine Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 7 décembre 2022 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Etaient présents :

M. Jacques JP MARTIN Maire

M. Jean-Paul DAVID, M. Philippe GOYHENECHÉ, Mme Anne-France JACQUILLAT, M. Philippe PEREIRA, M. Bernard RASQUIN, Mme Pascale MARTINEAU, Mme Valérie BIGAGLI, Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, Mme Véronique DELANNET, Adjoints au Maire.

Mme Camille MAUDRY, Mme Amina YELLES-CHAOUCHE, M. Jacques LABESCAT, M. Dominique FAURE, M. Gilles HAGEGE, Mme Isabelle GUIMARD, M. Stéphane BITTON, M. Jean-Louis BOILEAU, M. Antoine GOUGEON, Mme Joëlle VIDAL, M. Frédéric LAMPRECHT, Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Vanessa OUTMIZGUINE, Mme Rafika OUZENDJA, M. Antoine CUCURULLO, M. Raymond GENE, M. Dominique TREVISAN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés

Mme Tiphaine ARMAND qui a donné pouvoir à M. Gilles HAGEGE, Mme Elisabeth BOSSETTI qui a donné pouvoir à Mme Véronique DELANNET, M. Christophe IPPOLITO qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul DAVID, Mme Juliette LE RUYER qui a donné pouvoir à Mme Pascale MARTINEAU, Mme Annie FERREIRA qui a donné pouvoir à Mme Anne-France JACQUILLAT, Mme Déborah MÜNZER qui a donné pouvoir à M. Jacques JP MARTIN, M. Thomas OLIVE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GUIMARD, Mme Carole PRADES qui a donné pouvoir à Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Anicha RAMCHURN qui a donné pouvoir à M. Dominique FAURE, M. Thierry MORVAN qui a donné pouvoir à M. Stéphane BITTON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Sébastien EYCHENNE (en début de séance, arrivé à la délibération n°22/156), M. Rayane HABACHE

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis BOILEAU

MODÉRATEUR : M. Jean-Paul DAVID

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

FINANCIER.....	8
22/143 – Autorisation d’engager, de liquider, mandater les dépenses de la section d’investissement avant le vote du budget général 2023	8
22/144 – Autorisation d’engagement et crédits de paiement pour les associations et les régies personnalisées 2022	8
SERVICES TECHNIQUES	9
22/145 – Fixation des tarifs des droits de voirie pour l’exercice 2023 et détermination des conditions de remboursement en cas d’annulation d’un déménagement.....	9
22/146 – Permission générale d’occupation du domaine public par le SEDIF.....	9
COMMERCE	10
22/147 – Approbation de la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l’année 2023.....	10
DRH	10
22/148 – Création d’emplois saisonniers pour les vacances scolaires	10
22/149 – Création de vacances pour le concours d’expression linguistique Legs Biard.....	11
22/150 – Modification du tableau des effectifs	11
22/151 – Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents relevant du cadre des conservateurs territoriaux des bibliothèques	12
22/152 – Mise à disposition à temps complet d’un adjoint administratif principal de première classe auprès de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard	12
22/153 – Mise à disposition à raison de 20% d’un attaché principal, responsable du service des sports et de la vie associative, auprès de l’établissement public Paris Est Marne & Bois.....	12
22/154 – Prolongation d’une activité accessoire mensuelle pour assurer la continuité de fonctionnement du service urbanisme	13
22/155 – Renouvellement de 2 activités accessoires et attribution d’une indemnité à 2 fonctionnaires du CCAS de Nogent sur Marne.....	13

22/156 – Organisation du recensement général de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs	14
22/157 – Renouvellement de l’adhésion au Service social du travail du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.....	14
22/158 – Approbation de la convention relative à la Période préparatoire au reclassement à passer avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne	15
ENFANCE – ÉDUCATION – JEUNESSE.....	15
22/159 – Modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2023/2024.....	15
22/160 – Approbation de la convention d’habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d’accueil du jeune enfant municipaux	20
22/161 – Approbation de la convention relative à la prestation de service Convention Territoriale Globale avec la Caisse d’allocations familiales du Val de Mane pour la période 2022-2026	20
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE.....	21
22/162 – Approbation de l’avenant n°5 à la convention de délégation de service public du port de plaisance de Nogent sur Marne.....	21
DIVERS.....	21
22/163 – Règlement général d’indemnisation des prestataires en application de la théorie de l’imprévision	21
22/164 – Approbation de la convention d’utilisation du restaurant communal à passer avec la Préfecture du Val de Marne	22
22/165 – Désignation des membres de la Commission d’appel d’offres.....	23
22/166 – Désignation des membres de la Commission d’ouverture des plis en matière de délégation de service public.....	24
22/167 – Désignation d’un nouveau délégué du Conseil municipal au sein du Conseil d’administration de la MJC.....	24
22/168 – Désignation d’un nouveau membre du Conseil municipal au sein du Conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale	25
22/171 – Convention de mandat avec la SPL pour le suivi et la finalisation des travaux d’aménagement des espaces publics de l’opération Nogent Baltard – Avenant n°1 : prolongation de la durée de la mission du mandataire	30

22/169 – Concession du stationnement payant avec Nogent Stationnement – Avenant n°2	35
22/170 – Création d’une Commission ad hoc sur le suivi du plan de stationnement	61
22/168 – Compte rendu des décisions du Maire prise en vertu de l’article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	62

Mairie de Nogent-sur-Marne

Conseil municipal

Réunion du 15 décembre 2022

La séance est ouverte à 19 heures 22 sous la présidence de M. Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne.

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer par deux ou trois communications, et ensuite je ferai l'appel pour lancer la séance de ce soir. Je tiens à remercier nos concitoyens qui nous suivent au plan audio depuis chez eux : bienvenue. Je regrette qu'un certain nombre de nos collègues n'aient pas pu se déplacer pour des raisons personnelles voire pour des raisons de santé, on leur souhaite un prompt rétablissement.

J'avais une première communication à vous faire pour faire le point sur la passerelle du pont de Nogent, parce que certains de nos concitoyens se posent la question de la durée de ce chantier, et pensent, à vue d'œil, que cette passerelle pourrait être mise en service rapidement. Nous sommes logiquement sollicités par des Nogentais au sujet de la date d'ouverture de la passerelle piétonne du pont de Nogent. Les seules informations que je souhaite vous transmettre ce soir sont les suivantes. Courant novembre, nous avons été informés par les services de la DIRIF (la Direction des Routes) qu'une inauguration était prévue le 13 décembre 2022, et ce alors que je considère – et d'autres collègues comme moi ont la même position – que cette opération n'est pas terminée, notamment concernant les cheminements PMR ainsi que la propreté des structures et des abords. Il suffit d'aller passer quelques instants autour de cette passerelle et vous verrez l'état dans lequel elle est – elle était en tous les cas il y a très peu de temps, parce que depuis il y a des travaux qui ont été faits. Par ailleurs, depuis 2017 j'ai alerté à plusieurs reprises la DIRIF et le Département – parce que la passerelle a été payée par le Département – sur la nécessité de prendre en compte les conditions de mobilité et d'accessibilité dans leur ensemble : on ne traite pas uniquement les vélos ou les deux-roues. Pour remédier à cette problématique j'avais proposé l'installation d'un élévateur pour les PMR, dont la Ville de Nogent-sur-Marne était prête même à assumer l'entretien et la maintenance dans le cadre des bords de Marne. Devant l'absence de réponse de la DIRIF et du Département, j'ai décidé de boycotter l'inauguration car il n'était pas question pour moi d'inaugurer un ouvrage inachevé et qui ne prend pas suffisamment en compte la dimension PMR, ce qui était la moindre des choses concernant une traversée de rivière. Un comble à une époque où les mobilités douces et l'accessibilité de tous les cheminements piétonniers doivent être au cœur des projets d'aménagement. L'Etat ne donnait pas l'exemple sur un point comme celui-là. La

prise de position ferme de Nogent-sur-Marne a entraîné le report de l'inauguration et une ouverture différée de cette passerelle. Depuis, les lignes semblent bouger du côté de la DIRIF, qui a une nouvelle Direction depuis – mais ça n'a pas de corrélation – et le dialogue est renoué avec l'ensemble des partenaires de cette opération, afin que la dimension PMR et les problématiques d'accès trouvent une réponse concrète, pour que l'ensemble des habitants du territoire puissent s'approprier pleinement cet ouvrage qui doit faciliter les liaisons entre les berges de Champigny et de Nogent. Une nouvelle date d'inauguration est prévue fin janvier 2023. Nous communiquerons à ce sujet dès que nous aurons des engagements fermes quant à la bonne prise en compte de nos demandes en faveur des PMR entre autres, et des mobilités douces. Pour préciser un peu les choses aujourd'hui, l'emplacement d'un monte-personne du type PMR est prévu dans la structure des supports à cette passerelle. Il n'y a pas à effectuer des travaux complémentaires pour accueillir un équipement qui permettrait aux PMR de passer du stade de la rue de Nazareth à l'entrée de la passerelle. Le deuxième point, c'est qu'en attendant que le département et la DIRIF – et donc l'Etat – décident de financer un monte-personne PMR, il est nécessaire d'équiper la rue de Nazareth, au plan voirie, d'une façon praticable pour ces personnes, puisque le trottoir situé le long de la butte de montée du pont de Nogent n'est pas très large. Une seule personne avec 4 roues pourrait y passer et il va falloir sûrement équiper le trottoir d'en face pour qu'on puisse accéder, depuis la Marne jusqu'à la rue Hoche, au passage piéton qui conduit les piétons vers le pont. Et à cet endroit-là, la dénivellation entre la rue de Nazareth et la montée vers le pont est assez importante, ce qui veut dire qu'il y aura quelques travaux à prévoir pour que cette passerelle soit accessible à tous.

L'autre communication que je voulais vous donner n'est pas particulièrement réjouissante. Il y a eu il y a une quinzaine d'années la création d'une association qui s'appelait « Les Rigollots ». Ne confondons pas : ceux qui ont une culture très poussée en matière de santé doivent se rappeler que les Rigollots n'étaient pas ceux qui passent par « Nogent se marre », mais des cataplasmes qui étaient fabriqués à l'endroit où le quartier de Fontenay s'appelait « Les Rigollots » : il y avait là une usine qui fabriquait des cataplasmes, et qu'on avait appelés à l'époque « rigollos ». L'association « Les Rigollots » avait demandé la prolongation de la ligne 1 aux Rigollots, considérant que la ligne 1 s'arrêtait trop tôt dans le bois de Vincennes. Le projet a été repris par Île de France Mobilité, des études ont été réalisées, et les demandes des collectivités riveraines ont évolué. Plutôt que de s'arrêter aux Rigollots, ils ont souhaité que la ligne 1 puisse être prolongée jusqu'à Val de Fontenay, en passant par Montreuil. A cette époque-là j'avais milité pour qu'elle ne passe pas par Montreuil mais par Nogent, car je considérais qu'en passant par Nogent elle pouvait regagner les Rigollots très facilement par l'allée, et ensuite, si on voulait, bien sûr, on pouvait aller jusqu'à Val de Fontenay, mais on n'était pas obligé d'y aller vu le nombre de transports en commun qu'il y a dans ce pôle de transport, et vu la ligne 15 Est qui va arriver et qui sera connectée à l'ensemble du réseau de métro. Or le ministère des Transports

vient d'annoncer, il y a quelques jours, qu'il ne signerait pas la déclaration d'utilité publique nécessaire au prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val de Fontenay, ce qui donne un coup d'arrêt brutal au projet, même si des mesures conservatoires sont promises. Cette histoire date des années 30 : le prolongement à l'Est de la ligne de métro a été discuté depuis les années 30. La nouvelle qui est tombée mercredi soir, via un communiqué du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires chargé des transports (M. Clément BEAUNE), avait déjà confirmé jeudi dernier aux maires des communes concernées qu'il ne signerait pas la déclaration d'utilité publique – un document nécessaire à toute continuation du projet et à son inscription dans le prochain contrat de plan Etat-Région. Le prolongement de la ligne 1 consiste à créer 3 nouvelles stations à l'Est de la ligne 1 : Fontenay Les Rigollots, Montreuil Les Grands Pêchés et Val de Fontenay Est où elle se raccorderait au RER A et au RER E ainsi qu'à la future ligne 15 Est du Grand Paris Express. Une extension dont le ministre des Transports confirme qu'elle est attendue par de nombreux Franciliens, mais que les obstacles doivent être levés pour garantir sa réalisation dans les meilleures conditions environnementales. On avance les conditions environnementales parce que le tracé de la ligne qui a été retenu était assez agressif vis-à-vis du bois de Vincennes, puisqu'il était prévu que plusieurs centaines d'arbres de grande taille soient abattus pour permettre le passage des tranchées. J'ai réagi avec ma collègue qui siège au Département, Mme MUNZER, contre ce massacre organisé au plan écologique. Il fallait peut-être réfléchir à prendre un autre parcours plutôt qu'un parcours direct qui traversait le bois. Le parcours direct, je l'avais proposé il y a maintenant une quinzaine d'années : c'était celui de l'avenue de Nogent. Passer sous une avenue protégeait au moins les arbres de tout le secteur du château de Vincennes, et le raccordement à la ligne 1 prolongée pouvait se faire par l'allée qui va à la station du RER A de Fontenay sous-bois et on pouvait continuer toujours sous les voiries pour ne pas massacrer l'écologie du bois. Est-ce que c'est uniquement cette raison qui a fait qu'on a décidé au plus haut niveau de le reporter ? je ne le sais pas dans les documents que j'ai reçus. Mais ce qui est certain, c'est que le maire de Fontenay regrette profondément cette décision, qu'il considère comme une aberration sociale et écologique. Le ministre, quant à lui, dit qu'il y aura une réétude et qu'une autre solution concernant le tracé sera proposée dans le futur. Pour l'instant, la DUP ne sera pas signée.

Je fais une digression, mais importante pour l'avenir de notre collectivité. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois, dans le cadre de la loi de finances, à faire changer l'affectation de la cotisation foncière au titre économique (la CFE), qui actuellement, dans sa progression, est versée directement à la métropole qui la reverse aux territoires par le canal de subventions ciblées, alors que dans les dispositions de départ, la progression de la CFE devait être affectée directement aux territoires ; ce n'est que par la CVAE que la métropole devait pouvoir trouver sa justification financière. Or la Première ministre nous a annoncé que ce qui avait été porté par les ministres de la majorité relative du gouvernement devait passer dans la loi

de finances rectificative. Tout était prêt, j'ai même reçu une lettre directe qui me le confirmait, et au dernier moment, dans le cadre du 49.3, ça n'est pas passé et la situation que nous vivons actuellement est partie pour perdurer d'une année. Directement ça ne nous touche pas sur le budget communal, mais cela touche le budget de notre collectivité de rattachement qui est le territoire. C'est le territoire qui devait bénéficier de la CFE. La CFE, ce sont les recettes que nous recevons de la part de tous les commerçants et de toutes les PME/PMI. Notre collègue président du Département mais surtout président du territoire a fait une déclaration relevant l'incongruité d'une telle décision, et surtout l'inqualifiable méthode par laquelle d'un côté on vous dit on va le mettre dans la loi de finances mais finalement, au travers du 49.3, on l'oublie dans un coin. C'était assez provocateur, donc tous les présidents de territoires se sont mis d'accord pour une réaction auprès du gouvernement, de façon à demander une restitution de cette fiscalité, qui donnait aux territoires – le nôtre en tout cas – une capacité à investir de 2,5 millions d'euros, ce qui ne sera pas possible pour le budget 2023. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous, parce qu'il était question que chacune de nos villes bénéficie de cette augmentation de recettes qui est vraiment importante pour chacun d'entre nous, parce que nous avons, au sein du territoire, la responsabilité de la dimension sociale, notamment la construction de logements sociaux, mais surtout aussi tout ce qui relève des remises en ordre, par exemple de Bois l'Abbé et des Hautes Noues à Villiers-sur-Marne, etc. Ce n'est pas une bonne nouvelle que je vous annonce, on va essayer de rattraper le coup mais ce sera très difficile. Les lois modificatives au niveau financier existent, mais est-ce que nous allons pouvoir obtenir un réexamen de cette loi, nous verrons cela plus tard.

M. LAMPRECHT .- En bout de chaîne c'est la MGP pour l'instant qui récupère la CFE ?

M. LE MAIRE.- Oui, mais qui ne récupère pas : qui conserve. Parce que c'était le cas jusqu'à présent, et c'était la grande discussion qui existait entre les territoires, qui se sont regroupés dans une alliance des territoires, et la MGP. La MGP garde deux tiers de la croissance de la CFE et nous, qu'un tiers. L'addition et la soustraction font qu'on a 2,5 millions d'euros d'investissement qui disparaissent. Ce n'est pas une très bonne nouvelle. Cela dit, paraît-il que les Jeux Olympiques ont coûté très cher, que l'on veut mobiliser la métropole sur les Jeux Olympiques et que comme la métropole n'a pas de fiscalité, on a trouvé là le moyen de recycler la CFE vers les Jeux Olympiques. Mais ça, c'est une autre histoire, dont on n'aura pas à parler ce soir.

Il est procédé à l'appel nominal.

Le secrétaire de séance est M. BITTON.

Le modérateur est M. DAVID.

M. LE MAIRE.- Nous avons à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2022. Y a-t-il des remarques, des critiques, des demandes de correction ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2022.

FINANCIER

22/143 – Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget général 2023

M. GOYHENECHÉ.- Le rapport 143 concerne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans le budget général. Dans la mesure où le budget n'est pas voté avant le 1er janvier, les communes ont la possibilité, en vertu du Code général des collectivités territoriales, de voter une délibération qui autorise le maire à engager, mandater et liquider dans la limite de 25% les montants des investissements de l'année précédente. Le tableau qui vous est présenté récapitule les postes concernés. Sur un total de 12 millions d'euros votés dans le budget d'investissement l'année précédente, il y a la possibilité d'engager à hauteur de 3 millions d'euros, ce qui représente 25% des sommes votées l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Comme tous les ans nous passons à cette date-là à peu près ce type de délibération comme dans l'ensemble des collectivités.

Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget général 2023.

22/144 – Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour les associations et les régies personnalisées 2022

M. GOYHENECHÉ.- Le rapport 144 est tout à fait parallèle, puisqu'il concerne cette fois-ci les associations bénéficiaires de subventions de fonctionnement supérieures à 23 000€, dont la liste figure dans le tableau qui vous est présenté, ainsi que des régies personnalisées. Concrètement, à Nogent, cela concerne le Football Club, le Réveil de Nogent Handball, l'UAI, l'ENCOU, Nogent Nautique, la scène Watteau, la MJC, la crèche Petits Moussaillons et la crèche

Petits Canotiers. L'idée est là aussi de pouvoir autoriser, dans la limite de 25% annuelle du montant de la subvention allouée de l'année n-1, les sommes pour ces associations et assurer la continuité. Cela évidemment ne préjugé pas du vote du budget définitif pour l'exercice 2022.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'autorisation d'engagement et crédits de paiement pour les associations et les régies personnalisées 2022.

SERVICES TECHNIQUES

22/145 – Fixation des tarifs des droits de voirie pour l'exercice 2023 et détermination des conditions de remboursement en cas d'annulation d'un déménagement

M.DAVID.- Je vais rapporter cette délibération dans l'attente de notre collègue M. EYCHENNE. Il s'agit d'une délibération annuelle qui consiste à la fixation des tarifs de droits de voirie pour l'exercice 2023 et de la détermination des conditions de remboursement en cas d'annulation d'un déménagement. Les montants des différents tarifs de droits de voirie concernant l'occupation du domaine public doivent être révisés chaque année. Par ailleurs il est proposé de déterminer les conditions de remboursement des droits de voirie en cas d'annulation d'un déménagement. On propose d'augmenter de 5% les tarifs de droit de voirie par rapport à ceux de 2022 en ce qui concerne les occupations du domaine public, les commerces, les déménagements et autres, et de 8% pour les tournages et travaux pour l'année 2023.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation des tarifs des droits de voirie pour l'exercice 2023 et la détermination des conditions de remboursement en cas d'annulation d'un déménagement.

22/146 – Permission générale d'occupation du domaine public par le SEDIF

M. DAVID.- Il s'agit de la permission générale d'occupation du domaine public par le SEDIF. À l'occasion du nouveau contrat de délégation de services publics passé avec un opérateur au 1^{er} janvier 2024 et la prolongation du contrat actuel, le SEDIF demande une permission générale d'occupation du domaine public.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la permission générale d'occupation du domaine public par le SEDIF.

COMMERCE

22/147 – Approbation de la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023

Mme JACQUILLAT.- Il s'agit, comme tous les ans, d'accorder des dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour les établissements de commerce de détail situés en commune, dans la limite de 12 dimanches par an. Ce sont 2 dimanches de soldes d'hiver, la Fête des mères, le dimanche de la braderie des commerçants, 2 dimanches d'été, les dimanches précédant Noël (le 3 décembre, le 10 décembre, le 17 décembre, le 24 décembre) et le 31 décembre 2023).

M. LE MAIRE.- Tous les ans il nous est demandé au plan régional quels sont les établissements qui doivent en bénéficier. La Ville a donné la liste en question après avoir contacté les intéressés et cela va passer à l'échelon au-dessus, c'est à dire au niveau métropolitain, pour l'ensemble du secteur métropolitain.

Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023.

DRH

22/148 – Création d'emplois saisonniers pour les vacances scolaires

Mme DELANNET.- C'est pour créer des emplois saisonniers pour nos animateurs, car nos animateurs qui sont là pendant toute l'année doivent prendre aussi des vacances et parfois on a besoin de faire appel à des vacataires, pour avoir le taux d'encadrement nécessaire pour accueillir les enfants pendant les vacances scolaires. Il est à noter que cette année nous avons une très grosse augmentation des taux de fréquentation pendant les vacances.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'emplois saisonniers pour les vacances scolaires.

22/149 – Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Biard

Mme DELANNET.- Comme chaque année on demande de délibérer pour des enseignants sur la langue anglaise et la langue allemande, pour qu'on puisse payer ces intervenants qui corrigent les copies de nos jeunes Nogentais. Le Legs Biard est destiné aux élèves de première et de terminale. Il y a un concours qui est fait en début de chaque année, c'est à dire février ou mars, où 16 bourses de 800€ sont attribuées aux lauréats qui peuvent partir dans des pays étrangers pour étudier la langue soit allemande, soit anglaise.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Biard.

22/150 – Modification du tableau des effectifs

Mme BIGAGLI.- Il s'agit du rapport mensuel habituel qui concerne la modification du tableau des effectifs, avec une particularité ce mois-ci, c'est que nous avons une création pour un poste d'assistant d'enseignement artistique ; c'est assez classique, mais là nous avons quelque chose d'un peu particulier, ce sont les difficultés qu'on a rencontré dans le recrutement du poste de directeur de la médiathèque qui nous oblige à un petit peu modifier notre cadre d'emploi, et comme nous avons un candidat sous la main on saisit l'opportunité de recruter un candidat qui correspond complètement au besoin que nous avons.

M. LE MAIRE.- Et qui dans le passé a été directeur de la bibliothèque.

Mme BIGAGLI.- C'est pour ça que je vous laissais le plaisir de le dire, parce que c'est bien de fidéliser nos agents. C'est pour ça qu'on vous propose de voter ce point particulier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

22/151 – Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents relevant du cadre des conservateurs territoriaux des bibliothèques

Mme BIGAGLI Logiquement, puisque nous changeons de cadre d'emploi, nous avons une petite modification à apporter au niveau du régime indemnitaire. C'est sur cette modification 151 qu'on vous explique les changements et les plafonds, les 3 cadres d'emplois existants en fonction de la qualité et de la compétence de la personne qui sera embauchée.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents relevant du cadre des conservateurs territoriaux des bibliothèques.

22/152 – Mise à disposition à temps complet d'un adjoint administratif principal de première classe auprès de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard

Mme BIGAGLI- C'est la gestion administrative et financière de la régie personnalisée de la scène Watteau et du Pavillon Baltard, qu'il nous est invité à passer à partir du 1^{er} janvier 2023 de 70% – ce qui était le cas avant – à 100% puisque la charge de travail augmente de manière significative.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition à temps complet d'un adjoint administratif principal de première classe auprès de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard.

22/153 – Mise à disposition à raison de 20% d'un attaché principal, responsable du service des sports et de la vie associative, auprès de l'établissement public Paris Est Marne & Bois

Mme BIGAGLI.- On parle là de nos liens plus particulièrement avec l'EPT. Nous avons l'habitude d'avoir des échanges d'emplois et en particulier il s'agit de rattacher à hauteur de 20% auprès de l'EPT Paris Est Marne & Bois. Comme nous sommes label France Station nautique et comme c'est sur notre territoire nous en avons plus particulièrement la charge, il semblait

logique que notre directeur des services des sports et de la vie associative s'en occupe. Les 20% sont pris en charge par l'EPT et reversés à la ville.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition à raison de 20% d'un attaché principal, responsable du service des sports et de la vie associative, auprès de l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois.

22/154 – Prolongation d'une activité accessoire mensuelle pour assurer la continuité de fonctionnement du service urbanisme

Mme BIGAGLI- Ce sont toujours nos éternels problèmes de recrutement. Nous avons l'occasion de renouveler une activité accessoire qui concerne un ancien de nos salariés qui est parti en province, et qui continuera ainsi à nous aider dans le cadre des recours gracieux et contentieux et de l'analyse juridique. Je sais que vous y êtes attachés parce qu'on a fait de sérieuses économies et que c'est très pointu. J'attire l'attention sur le taux horaire brut qui est très minime puisqu'il est de 15,50€, et qu'il ne peut de toute façon pas dépasser un maximal brut de 400€. J'ose dire que c'est une très bonne affaire compte tenu de la compétence du salarié en question.

M. LE MAIRE.- Oui, mais comme nous n'avons pas l'intention de rester éternellement dans une situation un peu bancal, un appel à candidature a été lancé et ce poste-là sera pourvu quand on aura auditionné les différentes réponses.

Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prolongation d'une activité accessoire mensuelle pour assurer la continuité de fonctionnement du service urbanisme.

22/155 – Renouvellement de 2 activités accessoires et attribution d'une indemnité à 2 fonctionnaires du CCAS de Nogent sur Marne

Mme BIGAGLI- Vous avez le détail des rémunérations, avec les maximas de l'indemnité qui s'élève à 500€ bruts, qu'elles effectuent en sus de leur travail.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de deux activités accessoires et l'attribution d'une indemnité à deux fonctionnaires du CCAS de Nogent-sur-Marne.

22/156 – Organisation du recensement général de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs

Mme MARTINEAU.- Il s'agit de l'organisation du recensement général, qui a lieu tous les ans. La Commune étant répartie en 5 groupes, chaque année le recensement se fait à tour de rôle, et il convient de recruter les agents pour le recensement qui aura lieu du 19 janvier au 25 février 2023.

M. LE MAIRE.- Nous procédons de cette façon à la suite d'un changement de méthodes de l'Etat il y a quelques années. Ce sont des employés de la Ville qui, en dehors de leurs heures de travail, sont appelés à se déplacer dans la Ville.

Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'organisation du recensement général de la population et la fixation de la rémunération des agents recenseurs.

22/157 – Renouvellement de l'adhésion au Service social du travail du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

Mme BIGAGLI. Il s'agit de la fonction qui est liée au service social. Nous avons une assistante sociale qui vient un jour par semaine et qui est rattachée au CIG. Nous vous précisons les modalités de délégation et nous vous mettons le prix unitaire pour l'année 2023 qui est, à hauteur de 37%, de 25 152€.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de l'adhésion au Service Social du Travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

22/158 – Approbation de la convention relative à la Période préparatoire au reclassement à passer avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

Mme BIGAGLI- Celui-ci est une nouveauté. Dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents reconnus inaptes à leur fonction – c'est la gestion de la GPEC de l'accompagnement des salariés dans leur poste – nous avons choisi de bénéficier d'une période préparatoire au reclassement, qui sera mise en œuvre et encadrée par la convention avec l'agent, l'employeur et le CIG.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention relative à la Période Préparatoire au Reclassement à passer avec le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne.

ENFANCE – ÉDUCATION – JEUNESSE

22/159 – Modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2023/2024

Mme DELANNET.- Cette année nous avons eu 57 petites sections supplémentaires à Nogent, ce qui veut dire qu'il y aura une montée pédagogique pour les prochaines années en maternelle. Ça concerne essentiellement le secteur Viselets et le haut de Nogent. Comme nous avons eu pas mal de fermetures de classes à l'école Paul Bert, l'idée est d'en faire un groupe scolaire qui irait de la maternelle jusqu'au CM2. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves, les enseignants, la directrice et l'inspectrice. À partir de l'année prochaine, pour la rentrée 2023/2024, il y aura la possibilité d'accueillir des petits, des moyens et des grands jusqu'au CM2 à l'école Paul Bert, pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions, puisque l'école Gallieni est de plus en plus sollicitée et que les petites sections ont besoin de dortoirs, de bonnes conditions pour être accueillies, donc on vous demande de bien vouloir accepter cette modification. Les parents de l'école Paul Bert sont ravis de cette décision puisque ça va permettre à cette école d'avoir une dynamique au sein de la Ville. Pour l'année prochaine un projet été présenté aux parents d'élèves et au directeur de l'école pour l'agrandissement de la restauration scolaire au sein de ces 2 écoles, puisque la restauration est commune aux 2 écoles. Ce projet va commencer à partir de cet été. Il faut savoir qu'il y a eu 57 petites sections de plus, c'est à dire les enfants nés en 2019 ; on va commencer les inscriptions pour l'année prochaine à partir du mois de janvier pour les enfants qui sont nés en 2020, mais sinon au niveau des effectifs scolaires on a une baisse au niveau des élémentaires, des moyennes et des grandes sections ainsi qu'une baisse des effectifs. Mais il faut quand même prévoir pour l'avenir et que les petites sections avec les dortoirs aient la possibilité d'être bien accueillies.

Mme YELLES.- Est-ce qu'il y a une structure qui s'occupe d'analyser en termes sociologiques l'évolution des populations des élèves ? Pourquoi se fait-il qu'il y en ait moins à ces niveaux-là ? Et deuxièmement, est-ce qu'il existe une structure qui anticipe les années à venir du fait de toutes ces constructions, que ce soit pour les crèches également d'enfants de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes, voire des bébés et des tout petits ?

Mme DELANNET.- Le service urbanisme nous tient informés des constructions avec la typologie des logements, ce que l'on transmet à l'Éducation nationale. À présent, les grandes sections, les CP et les CE1 doivent tendre à accueillir 24 élèves ; ça change aussi un peu les structures des écoles, mais pour l'année prochaine je serai plus encore en fermeture de classe qu'en ouverture. Je ne sais pas ce que ça va donner pour 2023/2024 : c'est compliqué d'être sûr du nombre d'enfants, on doit donner des chiffres dès le mois d'octobre à l'Éducation nationale, ce n'est que du prévisionnel. Et justement c'est pour anticiper les constructions que l'on souhaite ouvrir une maternelle à l'école Paul Bert. C'est vraiment une anticipation puisque aujourd'hui l'école Gallieni peut les accueillir. En revanche on ferme les 2 grandes sections à l'école Guy Môquet : une classe de grande section ira à Gallieni (puisque ça leur fera 3 classes de petits, 3 classes de moyens, 3 classes de grands, donc ça sera pour équilibrer l'école), et à l'école Paul Bert ça sera une classe de petits, moyens et grands. Les élèves de grande section seront ensuite répartis entre les 2 écoles de Guy Môquet et Paul Bert, comme chaque année.

M. LE MAIRE.- Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'arrivée de nouveaux logements n'influence pas directement les effectifs d'une tranche d'âge. C'est une approche globale qu'il faut avoir, parce que tout dépend qui va occuper ces logements : des familles qui ont des enfants au collège, au lycée, en primaire. Tout cela n'est connu que lorsque les logements sont attribués et les chiffres en question sont transmis à l'Éducation nationale pour que nous soyons le plus près possible de la réalité des choses. A ce jour, nous n'avons refusé aucune inscription dans quelque section que ce soit, et c'est parce qu'on anticipe suffisamment à 1 an ou 2 avant qu'on arrive à tenir cela. Mais l'avantage de ce que vient de dire Mme DELANNET, c'est qu'on va doucement vers un ensemble Guy Môquet – Paul Bert qui, au niveau du primaire, peut absorber, de façon souple, les évolutions des effectifs, qui sont compliquées par le nombre aussi d'élèves par classe qui nous est imposé par l'Éducation nationale.

Mme DELANNET.- On travaille avec l'Etat civil pour les naissances, c'est à dire que l'Etat civil nous donne le nombre de naissances qu'il y a eu, ce qui nous permet de faire une projection et de donner dès le mois d'octobre des prévisionnels qui sont cadrés par rapport au nombre de naissances. Si des familles arrivent entre-temps qui ne sont pas nogentaises, c'est un plus que l'on doit gérer. On travaille aussi bien avec l'urbanisme que l'Etat civil pour donner toutes ces précisions. Mais pour l'année prochaine, le sujet c'est d'essayer d'éviter d'avoir des fermetures de classe plutôt que de se dire « mince, on va avoir des ouvertures, où est-ce que je

peux les faire ? » J'essaye d'éviter des fermetures de classes encore pour l'année prochaine. en élémentaire.

M. TREVISAN.- Est-ce que vous avez de la visibilité sur l'évolution dans le quartier Baltard, et notamment l'ancienne école Victor Hugo qui est aujourd'hui occupée par l'école Montessori ? Est-ce qu'on peut imaginer, à l'issue du bail, peut-être la réouverture de cette école ?

M. LE MAIRE.- Vous faites là de la prospective, carrément.

M. TREVISAN.- « Gouverner, c'est prévoir ! »

Mme DELANNET.- On essaye de la récupérer.

M. LE MAIRE.- La situation de cette ancienne école, qui est restée une école puisque c'est Montessori qui la gère, n'a jamais été autre chose qu'une location. Par conséquent, nous considérons qu'un jour ou l'autre elle sera remise dans le cycle des écoles de la Ville. Parce que la relation que nous avons avec Montessori, est une relation basée sur un bail 3-6-9, le bail standard, qui prend fin à peu près dans 2 ans. Il n'est pas question pour nous de poursuivre cette aventure, dans la mesure où cette carte scolaire nous permet de gérer les effectifs avec une proximité plus grande des habitations des enfants concernés. Cette école reviendra dans le panel des écoles municipales.

M. LAMPRECHT. Une remarque complémentaire aux propos de mon collègue M. TREVISAN, on le voit : la création d'une crèche, la rénovation ou la modification d'une école, ça coûte beaucoup d'argent. Est-ce qu'à l'occasion du PLUI qui va être mis en place, on ne pourrait pas réfléchir à introduire une règle qui puisse imposer aux promoteurs de contribuer à un fonds ? Je fais ces suggestions sans avoir évidemment réfléchi aux conditions juridiques, mais c'est une idée pour qu'ils abondent un fonds qui nous permettrait de créer notamment des crèches, puisque c'est un besoin qui va être croissant, je crois, dans les années à venir eu égard à toutes les constructions à Nogent. Notamment on voit sur les écoles des coûts pour la municipalité de ces rénovations.

M. LE MAIRE.- Là, vous êtes en train de découvrir quelque chose qui existe : c'est la taxe d'aménagement. Elle est prévue pour cela. Un constructeur est obligé de payer une taxe d'aménagement et cette taxe d'aménagement est utilisée pour tous les services publics qui sont associés à l'arrivée de nouveaux habitants. Nous y veillons, bien sûr. Concernant cette école-là, de toute façon, notre partenaire, Montessori, savait très bien, le jour où nous avons dit oui, que c'était limité dans le cadre d'un bail 3-6-9, parce que nos simulations sur plusieurs années nous permettaient de le faire. Au-delà de ce bail-là, l'accord qui est passé avec Montessori, c'est que Montessori cherche déjà un bâtiment, qu'il voudrait acheter et où il voudrait créer une école définitive. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. LAMPRECHT- Je connais la taxe d'aménagement, ma remarque portait plus sur flécher cette taxe.

M. LE MAIRE- C'est bien comme ça qu'on le fait.

Mme DELANNET- Pour l'école Paul Bert, au vu du nombre de classes qui ont été fermées depuis des années, pour la prochaine rentrée c'est juste à mettre aux normes les toilettes pour les enfants. Sinon les nombres de classes au niveau du rez-de-chaussée sont prêts à accueillir 3 classes et pratiquement 2 dortoirs. Donc au niveau du coût de la maternelle Paul Bert, des travaux ont toujours un coût mais c'est juste mettre des toilettes adaptées aux enfants, sinon les classes sont là.

M. GENE- Pouvez-vous préciser en quoi consiste l'agrandissement du restaurant ? Pendant la période Covid, je sais que dans cette école, les derniers qui passaient n'avaient pas le temps de manger.

M. LE MAIRE- C'est un raccourci.

Mme DELANNET- Oui, c'est un raccourci. Ils ont toujours eu le temps de manger. Effectivement on les faisait manger peut-être un peu rapidement. Mais depuis quelques années il y a eu tellement de fermetures de classes qu'il y a beaucoup moins d'enfants, ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais si vous voulez qu'on puisse réouvrir des classes et les accueillir dans de bonnes conditions, il fallait que ce réfectoire soit agrandi. Mais aujourd'hui il n'y a pas de souci pour faire manger tous les enfants. Ils mangent dans de bonnes conditions.

M. GENE- J'ai précisé que c'était pendant la période Covid. Je peux vous garantir que les plus grands qui passaient en dernier n'avaient pas le temps de manger.

Mme DELANNET- Non.

M. GENE- Ils se sont même fait sortir du réfectoire sans avoir mangé.

Mme DELANNET- Non. C'est faux.

M. GENE- Si, je vous le garantis : mon petit-fils était dans ce cas-là : montre en main, plusieurs fois, il restait moins de 5 minutes.

Mme DELANNET- La problématique qu'on avait, c'était qu'il fallait faire passer par groupes de classe, avec un espacement de 2 mètres, c'était hyper compliqué de gérer, mais ce n'est pas que Paul Bert et Guy Môquet, c'était le cas dans toutes les écoles : il fallait qu'on mesure les tables par classe de 2 mètres, faire passer tous les enfants par groupes de classes, ne pas les mélanger. C'était hyper compliqué et ce n'était pas que Guy Môquet et Paul Bert : c'était sur toutes les écoles où nous avons des difficultés. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui ils mangent dans de bonnes conditions ; on a repris des rythmes normaux. L'agrandissement de

toute façon est nécessaire aussi parce que ce réfectoire est vieillissant et l'architecte qui a pris en main ce sujet a pensé à beaucoup de choses au niveau du climat, du bruit, de plein de choses. J'espère qu'on fera petit à petit chaque réfectoire pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Mais on a de plus en plus d'enfants aussi qui viennent manger en restauration : même si on a moins d'enfants au niveau des effectifs, on a plus de 85% des enfants qui mangent en restauration le midi, et beaucoup plus en maternelle qu'en élémentaire. C'est pour ça que la précédente vague de vacataires, comme on a un taux d'encadrement à tenir, c'est de plus en plus difficile. On essaye d'effectuer des travaux aussi en même temps, donc parfois ce n'est pas simple.

M. LE MAIRE.- La période Covid a été une période particulièrement chahutée, et, en plus, nous avons à traiter les enfants des personnels de santé et on nous demandait de ne pas les mélanger avec les autres. Mais sachez que tout le monde a mangé quand même à cette époque-là, mais c'était difficile, c'est vrai, vous avez raison de le mentionner.

M. GENE.- Je voulais signaler que dans une période difficile apparaissent des phénomènes qui sont poussés à la limite, et il faut en tenir compte pour la suite.

M. LE MAIRE.- Alors c'est tout à fait ce que nous faisons et vous avez raison de le signaler.

Une intervenante.- L'école Paul Bert actuellement a combien de classes ? et elle passera à combien de classes ?

Mme DELANNET.- Aujourd'hui l'école Paul Bert a 10 classes et elle va passer à 13 classes. Quand on dit 13 classes ça sera sur le papier, puisque c'est ce qu'on appelle une montée pédagogique, c'est à dire que déjà on va accueillir les petites sections, l'année prochaine ça sera les petites sections et les moyennes sections, l'année d'après les petites sections, moyennes sections, grandes sections. Ce qu'on va essayer quand même cette année c'est d'accueillir petites sections et grandes sections pour que la directrice puisse avoir une décharge, puisque à partir de 12 classes les directeurs ont une décharge et je pense que des écoles avec 10 classes c'est beaucoup de travail et elle n'est déchargée que 2 jours par semaine. Donc on va essayer de faire cela pour 2023-2024 pour garder notre directrice, puisqu'à Paul Bert les directrices changent beaucoup. Pour les parents, pour les enfants, pour la continuité de cette école, si elle a 12 classes et qu'elle est déchargée je pense que ce sera bénéfique pour tout le monde.

Une intervenante.- Oui, et puis là je crois que vous avez quelqu'un de compétence et qui travaille beaucoup.

Mme DELANNET.- Oui, parce que Madame DAFFIX, pour la nommer, qui est directrice à l'école Paul Bert, était directrice l'année dernière à l'école Victor Hugo, donc c'est une directrice que l'on connaît et l'on souhaite une continuité au niveau de l'école Paul Bert.

M. LE MAIRE.- Et qui ne souhaite pas s'en aller.

Mme DELANNET.- Il y a tellement d'enjeux dans les écoles que parfois c'est un petit peu compliqué de tout gérer.

M. LE MAIRE.- Ce qui serait bien, pour nos collègues qui ne traitent pas un sujet comme celui-là tous les jours, c'est leur dire ce que c'est qu'une décharge.

Mme DELANNET.- Les directeurs d'école sont déchargés, c'est à dire que soit ils n'ont aucune classe, soit quand ils ont 10 classes ils sont demis déchargés, quand on descend en dessous de 9 classes ils ne sont déchargés que d'une journée. Or c'est parfois compliqué de gérer les effectifs, les parents, etc., une école avec les problématiques qu'il peut y avoir. Mais ça ne dépend pas de la mairie, ça dépend de l'Éducation nationale : ce n'est pas de notre compétence.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? d'autres questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2023-2024

22/160 – Approbation de la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant municipaux

Mme DELANNET.- Chaque établissement doit donner les effectifs qu'ils ont, pour savoir s'il y a des places qui sont libres au sein de nos structures. A Nogent nous n'avons pas de places vacantes, donc notre mise à jour sur le site sera très rapide.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant municipaux.

22/161 – Approbation de la convention relative à la prestation de service Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Mane pour la période 2022-2026

Mme DELANNET.- C'est la proposition pour la caisse d'allocation familiale pour la CTG (Convention Territoriale Globale), qui remplace le CEJ (Contrat Enfant Jeunesse). Ce sont des

subventions que nous recevons de la CAF pour accueillir les enfants dans les crèches. Il y a tout un calcul au niveau des horaires, du taux de remplissage.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention relative à la prestation de service Convention Territoriale Globale avec la CAF du Val-de-Marne pour la période 2022-2026.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

22/162 – Approbation de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public du port de plaisance de Nogent sur Marne

M. DAVID.- À la suite de la perte définitive d'exploitation de 3 places de bateaux, consécutives à la création par la dérive de la passerelle dont on a parlé tout à l'heure, et afin de préserver l'équilibre budgétaire 2022, il est préférable d'échelonner de manière annualisée le versement d'une compensation financière au délégataire Fayolle pour la période allant de 2022 à la fin du contrat 2027. Le montant de cette indemnité est de 11 258,49€ par an. En outre – ça, c'est une information – l'augmentation très importante des factures d'électricité devait amener à augmenter les taxes des plaisanciers. La Commune étant moins impactée par cette augmentation, a proposé de reprendre à son nom les compteurs. Cette solution permet, notamment, de ne pas appliquer d'augmentation tarifaire pour les plaisanciers. C'est intéressant pour les plaisanciers mais ça n'a aucun impact financier au niveau de la Ville.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n°5 à la convention de délégation de service du port de plaisance de Nogent-sur-Marne.

DIVERS

22/163 – Règlement général d'indemnisation des prestataires en application de la théorie de l'imprévision

M. GOYHENECHÉ.- La délibération 163 concerne le règlement général d'indemnisation des prestataires en application de la théorie de l'imprévision. Il s'agit d'une théorie qui concerne les variations qui affectent les prix, et notamment les marchés publics, puisqu'ils sont signés à une certaine date et que compte tenu de l'évolution des prix ils peuvent

voir leur économie initiale sensiblement bouleversée. Dans ce cadre-là, depuis plusieurs mois, la Ville, comme les autres villes d'ailleurs, dans le cadre de l'exécution de ses marchés, est sollicitée par les titulaires de ces marchés pour obtenir ce qu'on appelle une indemnité de compensation au titre de la théorie de l'imprévision. Cette théorie est prévue par le Code général des collectivités locales (même dans le cadre de la commande publique), puisque celui-ci prévoit que lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution a le droit à une indemnité. Dans ce cadre-là les titulaires de ces marchés sollicitent la Ville. L'objet de la délibération qui vous est proposée est de fixer un règlement général qui fixe le cadre de ces modalités d'application de cette indemnité, et d'autre part de prévoir aussi les conventions pour la mise en œuvre, dans le cadre de ce règlement général, pour pouvoir autoriser le maire à signer, au cas par cas, les montants des indemnités sollicitées et calculées. Le règlement général prévoit essentiellement 3 choses : vérifier que les conditions de l'imprévision sont réunies (ce sont les 3 conditions que j'ai citées tout à l'heure) ; l'évaluation du montant de l'indemnité, à travers des règles de calcul précisées dans ce règlement général ; apporter les justificatifs qui correspondent à l'argumentation évoquée par le titulaire du marché, pour bien faire la distinction entre ce qui relève de l'imprévision et ce qui relève de l'aléa économique. L'idée à retenir c'est : premièrement, il est besoin d'avoir ce règlement général pour fixer le cadre général, et deuxièmement, d'avoir les conventions qui précisent, au cas par cas, les montants des indemnités à verser au titre de la mise en œuvre de cette théorie de l'imprévision.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement général d'indemnisation des prestataires en application de la théorie de l'imprévision.

22/164 – Approbation de la convention d'utilisation du restaurant communal à passer avec la Préfecture du Val de Marne

M. LE MAIRE.- La sous-préfecture, qui est située à Nogent, ne dispose pas de restaurant administratif pour son personnel. Or elle souhaite que ses agents bénéficient d'une alimentation équilibrée. Dès lors la préfecture du Val-de-Marne a contacté la Commune afin que les agents puissent utiliser le restaurant administratif communal. Les locaux de la Commune permettant d'accueillir des convives supplémentaires, il est proposé de faire droit à cette demande et de passer une convention avec l'état pour faciliter la vie de l'équipe de la sous-préfecture. On l'a déjà fait avec la sous-préfecture ; c'était à l'époque avec le restaurant du Cèdre, mais il y avait moins de personnes. Le prix du repas facturé aux agents de la sous-préfecture par la Commune est le prix maximum : il sera de 7,67€, qui est considéré comme ce

qu'on appelle un tarif extérieur ; ce n'est pas un tarif municipal. Et la préfecture s'engage à verser une participation au coût du repas pour chaque agent d'un montant de 1,38€.

Mme YELLES-CHAUCHE- En commission permanente je m'étais inquiétée de l'augmentation du recrutement du personnel, compte tenu qu'il y aurait plus de travail à faire, et il m'a été répondu que de toute façon ça ne concernait pas la municipalité, que c'est le prestataire qui s'en occupait.

M. LE MAIRE.- Je comprends cette préoccupation mais on n'aura jamais 40 personnes de la sous-préfecture qui viendront déjeuner en même temps. On a bien regardé cela pour qu'il n'y ait pas une affluence que nous ne pourrions pas absorber.

Y a-t-il des remarques ? des questions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention d'utilisation du restaurant communal à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne.

22/165 – Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

M. LE MAIRE.- Maintenant nous allons entrer dans une série de délibérations qui font suite aux changements que nous avons eu à constater et à absorber dans le Conseil municipal à la suite de la démission de certains de nos collègues et de l'arrivée d'autres collègues.

Je vous propose que nous ne changions pas les équilibres qui étaient prévus depuis le début, et par conséquent dans ce rapport-là nous sommes tenus de confirmer la composition première.

Nous avons 2 possibilités, et cela dépend de vous : soit nous faisons ces votes à main levée, soit nous les faisons à bulletin secret. Comme ce sont des remplacements de collègues qui sont partis, et que cela ne concerne souvent, pour l'équilibre de nos commissions, qu'une personne, je vous propose que nous votions à main levée, mais je le mets au vote puisque c'est la règle. Qui est contre le vote à main levée ? Personne.

À la suite de la démission de Mme PIETRANDREA, qui était membre suppléant de la commission d'appel d'offres (CAO), il convient de désigner un nouveau membre. Par mail, en octobre, Mme PIETRANDREA a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Le Code général des collectivités territoriales ne prévoit pas de disposition en matière de démission d'un membre suppléant de la CAO ; par conséquent il n'est pas obligatoire de pourvoir le poste de suppléant devenu vacant. Cependant, afin de faciliter l'organisation et la tenue de la CAO, et de prévenir l'expression pluraliste politique au sein de la commission, il convient, je pense, de désigner un nouveau membre suppléant appelé à siéger au sein de la CAO. Je vous propose que

nous remplaçons Mme PIETRANDREA par quelqu'un de son groupe – c'est la moindre des choses que nous puissions faire pour ne pas changer nos bonnes habitudes.

M. GENÉ.- Je suis candidat.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'autre candidature ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Bien, M. GENÉ, vous serez membre suppléant de la CAO.

Le Conseil municipal, désigne, à main levée, Monsieur GENÉ, membre suppléant de la CAO.

22/166 – Désignation des membres de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public

M. LE MAIRE.- La deuxième opération est la désignation d'un membre suppléant de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public. C'est Mme PIETRANDREA qu'il faut remplacer. Qui est contre le vote à main levée ? Personne.

M. GENÉ.- Je suis candidat.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'autre candidature ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Bien, M. GENÉ, vous êtes élu à ce poste.

Le Conseil municipal, désigne, à main levée, Monsieur GENÉ, membre suppléant de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

22/167 – Désignation d'un nouveau délégué du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la MJC

M. LE MAIRE.- C'est Mme PIETRANDREA qu'il faut remplacer. Qui est candidat ?

M. HAGEGE.- Je suis candidat.

M. GENÉ.- Je suis candidat.

M. LE MAIRE.- Qui est pour le vote à bulletin secret ? Personne. Qui est pour la candidature de M. GENÉ ? Qui vote pour la candidature de M. HAGEGE ? C'est M. GENÉ qui siègera à la MJC.

Monsieur GENÉ a obtenu 17 voix ;

Monsieur HAGEGE a obtenu 8 voix.

Monsieur GENÉ, est désigné membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de la MJC .

22/168 – Désignation d'un nouveau membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

M. LE MAIRE.- Vous savez que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une exception qui confirme la règle, mais pour le rappel, je tiens à vous dire que c'est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration dont la composition est définie par un certain nombre d'articles du Code de l'action sociale et des familles, et conformément aux dispositions des articles en question, le Conseil d'administration est composé du maire, président de droit, et de membres élus au sein du Conseil municipal dans la limite de 8 au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret. Il faut aller chercher des personnes de l'extérieur qui représentent un certain nombre d'organismes qui font partie du tour de table. Par délibération du 3 juillet 2020 le Conseil avait désigné parmi ses membres les administrateurs appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS. Nous avons à revoter cela, obligatoirement à bulletin secret. C'est suite à la démission de M. ESCURAT, autrement dit c'est M. ESCURAT qu'il faut remplacer. M. ESCURAT faisant partie de la majorité municipale, ce serait logique que ce soit cela que l'on respecte, comme on l'a respecté pour le reste. Y a-t-il des candidatures pour remplacer M. ESCURAT ?

M. LABESCAT.- Je suis candidat.

Mme DE COMPREIGNAC.- Je suis candidate.

M. TREVISAN .- Je suis candidat.

Mme DE COMPREIGNAC.- Est-ce que peux juste expliquer pourquoi je suis candidate ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

Mme DE COMPREIGNAC.- Je trouve que ça serait logique, au vu de la délégation que je porte, puisque je fais beaucoup de projets intergénérationnels avec M. RASQUIN, et en lien aussi avec le CCAS.

M. LE MAIRE.- Les autres candidats veulent-ils dire un mot ?

M. TREVISAN.- Oui : moi je suis très imprégné sur le social depuis longtemps et je pense être un bon candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Il est procédé au dépouillement.

16 voix	11 voix	10 voix
- Madame Brigitte de COMPREIGNAC	- Monsieur Jacques LABESCAT	- Monsieur Dominique TREVISAN

M. LE MAIRE.- Il m'est rappelé qu'il faut une parité dans le Conseil d'administration du CCAS.

Mme DE COMPREIGNAC.- Eh bien, je renonce et je laisse la place à ces deux messieurs, donc je pense qu'on va refaire un vote.

M. LE MAIRE.- Non, c'est dans l'ordre. Est élu M. LABESCAT en remplacement de M. ESCURAT.

Mme GUIMARD.- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi on ne revote pas ? Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE.- Vous venez de voter, et il y a un ordre dans le nombre de votes.

Mme GUIMARD ?- Oui, mais du fait du retrait de la candidature de Mme DE COMPREIGNAC, les gens peuvent voter différemment.

M. DAVID.- Juridiquement, c'est le deuxième qui prend la place du premier puisque celui-ci a renoncé.

Mme NUNGESSER ?- Entre 10 et 11, ça ne fait pas un gros écart, moi je pense qu'il faudrait revoter.

M. DAVID.- Non.

M. LE MAIRE.- En tant que président de séance, je respecte les règles. Dans la liste des membres du Conseil d'administration du CCAS, la parité est totale, y compris en comptant le Maire. Le vote que nous venons de faire démontre qu'il y a 16, 11 et 10 et Mme DE COMPREIGNAC retirant sa candidature, c'est 11 et 10 qui restent, et c'est la personne qui arrive juste derrière elle qui monte, en tant qu'homme – parce que c'est un problème de parité – à la place de M. ESCURAT

M. HAGEGE.- S'il vous plaît, M. le Maire, je voudrais faire une petite remarque concernant le vote sur le Conseil d'administration de la MJC. Pour la deuxième fois, la majorité a voté contre mon éventuelle participation à ce Conseil d'administration, je trouve ça assez désolant dans la mesure où j'ai quand même siégé à la MJC pendant 5 ans, que je connais très

bien les problématiques de la MJC. La majorité a préféré, d'un seul élan, voter pour quelqu'un que je respecte absolument mais qui est complètement nouveau. Et je rappelle à l'assemblée que je suis le seul autour de cette table à ne faire partie d'aucune commission. Je suis tête de liste de l'opposition la plus forte et je ne fais partie, moi à titre personnel, d'aucune commission : c'est quand même assez bizarre. Si ce n'est pas du délit de sale gueule, ça y ressemble pas mal, donc je voudrais quand même le signaler. Deuxièmement, dans ce Conseil d'administration de la MJC, il y a 4 membres de la majorité et un membre de gauche. Le PN représentant la plus forte opposition, ça aurait été normal qu'il y ait au moins un membre du PN dans le Conseil d'administration de la MJC. C'est la deuxième fois qu'on me met de côté, et je suis toujours, après 4 années, comme une potiche dans ce Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas particulièrement flatteur pour tout le reste de vos collègues qui sont ici et qui sont tous des « potiches », alors.

M. HAGEGE.- Non, vous n'avez pas compris. Je suis potiche parce que je ne fais partie d'aucune commission, donc je ne peux jamais donner mon avis, je ne peux pas travailler, vous me bornez dans un rôle d'opposition. Ne vous inquiétez pas, je vais vraiment jouer mon rôle d'opposition, puisque vous êtes incapables de me faire travailler avec vous et que vous essayez toujours de me marginaliser. Vous venez encore de me marginaliser, après il ne faudra pas s'étonner que je fasse un rôle d'opposition. J'essaie d'être constructif dans mes manifestations, par rapport à tout ce qui se passe, et je vois qu'en bilan ça ne sert à rien, parce que de toute façon je serai toujours mis au pilori. Vous me cantonnez à un rôle d'opposition forte, et je trouve ça désolant parce que ce n'est pas du tout ce que je voulais faire. Maintenant, c'est fait, c'est fait.

M. LE MAIRE.- Écoutez, vous avez le droit de penser ce que vous voulez ; tout ce que je peux vous dire, c'est que la personne qui était à la MJC sortait du groupe qui est celui de M. GENÉ : nous avons remplacé l'un par l'autre.

M. HAGEGE.- Non, vous n'avez pas remplacé, il y a eu un vote. Et toute la majorité, que vous représentez, a voté contre moi. Ne me dites pas qu'on a remplacé. Évidemment qu'il y avait une consigne de vote pour que tout le monde vote à l'unisson.

M. LE MAIRE.- Non, il n'y avait aucune consigne, cher monsieur.

M. HAGEGE.- Oh, je sais bien, j'ai fait partie de la maison, il ne faut pas me prendre pour un idiot, quand même. C'est tout, je le signale, je l'accepte, de toute façon c'est comme ça, mais ne me dites pas que vous voulez faire participer l'opposition au travail, que vous êtes quelqu'un d'ouvert à l'opposition : pas du tout.

M. LE MAIRE.- Vous venez de le dire une fois, ce n'est pas la peine de le dire deux fois, on est capable d'entendre votre déclaration. Je tiens à vous dire simplement que les

collègues qui sont ici, de la majorité, savent très bien que nous n'avons même pas eu de réunion de travail pour désigner quelqu'un dans les personnes qui viennent d'être élues.

M. HAGEGE.- Dans le sens de l'équilibre des forces je trouve ça quand même bizarre que je ne sois nulle part.

M. LE MAIRE.- Je pense, M. HAGEGE, que vous intervenez trop vite dans l'ordre du jour.

M. HAGEGE.- J'ai fini. Je vous rappelle juste qu'en septembre 2020 vous m'aviez aussi promis de rentrer à la régie de la piscine. Ça fait 3 ans que j'attends, je ne suis toujours pas rentré. Vous me l'avez dit vous-même : « pas de problème, on va vous faire rentrer ». Je ne suis pas rentré, c'est pour vous dire que pour l'instant, je le répète, je suis le seul dans cette assemblée qui ne fait partie d'aucune commission, d'aucun conseil d'administration.

M. LE MAIRE.- Je ne l'ai pas regretté. C'est comme ça.

Mme DE COMPREIGNAC.- Je voulais juste vous dire que pour ce soir évidemment qu'il n'y a eu aucune consigne de vote, et que pour ma part si j'ai voté pour M. GENÉ c'est parce qu'il représentait le groupe de Mme PIETRANDREA qui est partie, donc c'était pour maintenir l'équilibre que l'on avait établi au départ, et que ce n'est absolument pas une problématique de personnes mais bien de remplacement de Mme PIETRANDREA.

M. HAGEGE.- Non. L'équilibre, ce sont les forces en présence, je suis désolé. On est 8 membres du PN ; l'équilibre des forces c'est quand même mettre au moins un membre du PN dans ce Conseil d'administration, et pas mettre un membre qui représente 18 ou 19% des électeurs alors que nous, on en représente 40. C'est ça, l'équilibre. Ça n'a jamais été de se mettre d'accord sur quelqu'un.

M. LE MAIRE.- Comptez-vous ici et vous verrez que les proportions sont respectées.

Mme NUNGESSER- Vous dites qu'il n'y a eu aucune consigne de vote de donnée aujourd'hui, je veux bien le croire, mais la première fois, lors de l'élection de Mme PIETRANDREA lors du premier conseil, là il y avait une consigne de vote parce que toute votre équipe avait voté contre M. HAGEGE. Quand vous dites aujourd'hui que vous voulez maintenir la même chose, je comprends votre position, mais il faut se rappeler ce qui s'est passé la première fois.

M. FAURE.- À tous les gens qui disent qu'il y a eu des consignes de vote, je peux vous dire, dans mon indépendance, que je n'ai jamais reçu de consigne de vote sur les 2 votes que vous évoquez. Je trouve scandaleux, d'ailleurs, que vous teniez ces propos et que vous nous méprisiez à ce point pour dire que nous avons reçu des consignes de vote. Pour ma part je n'en ai pas reçu, et quand bien même j'en aurais reçu, je vote en mon âme et conscience. Donc je n'admets pas que vous teniez ces propos.

Mme NUNGESSER.- Je les maintiens.

M. HAGEGE.- C'est vrai que vous êtes connu pour votre fidélité, M. FAURE.

M.LE MAIRE.- Faites très attention à ce que vous dites. Faites très attention à ce que vous dites, parce que je me suis retenu plusieurs fois sur ce plan-là. Un jour ou l'autre je ne me retiendrai plus et je vous demanderai des comptes.

M. HAGEGE.- Pas de souci.

MLE MAIRE- Je vous demanderai des comptes, parce que ce que vous ne savez pas c'est qu'il y a d'autres attributions, j'avais pensé à un équilibre correspondant beaucoup plus à ce que vous êtes en train de défendre ; je pense que là je vais donner des consignes de vote.

M. HAGEGE.- Vous le savez, M. le Maire, j'ai un attachement pour la MJC, je n'ai demandé que ça.

M. LE MAIRE.- Écoutez, nous n'allons pas faire une séance sur votre cas, M. HAGEGE.

M. HAGEGE.- Je suis désolé de gêner.

M. LE MAIRE.- Il y a 34 000 habitants dans cette ville, on ne va pas passer la soirée sur un d'entre eux qui est vexé de ne pas avoir été choisi démocratiquement.

M. HAGEGE.- Je ne suis pas vexé du tout. Je tiens simplement à signaler l'équilibre des forces.

M. LE MAIRE.- Eh bien, c'est comme ça. Là, il y a un équilibre. Vous avez remarqué le dévouement des personnes : Mme de COMPREIGNAC est engagée complètement dans l'action sociale avec M. RASQUIN, il se trouve qu'on me rappelle qu'il y a encore ce problème de l'équilibre entre hommes et femmes, elle n'a pas hésité un seul instant à revenir dans le giron de cette règle qui est appliquée depuis toujours sur la composition du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal, a désigné à bulletin secret, les membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS suivants :

- Monsieur Jean-Louis BOILEAU
- Monsieur Bernard RASQUIN
- Madame Elisabeth BOSSETTI
- Madame Anicha RAMCHURN
- Madame Véronique DELANNET
- Madame Amina YELLES-CHAOUICHE
- Madame Tiphaine ARMAND
- Monsieur Jacques LABESCAT

22/171-22/169 – Convention de mandat avec la SPL pour le suivi et la finalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de l'opération Nogent Baltard – Avenant n°1 : prolongation de la durée de la mission du mandataire

M. EYCHENNE.- Depuis le départ de la directrice de l'aménagement des grands projets de la Ville en décembre 2020, la Ville a délégué à la société publique locale Marne Bois Aménagement la mission de suivi et de la finalisation de l'opération Nogent Baltard. Ce mandat prenait fin à juin 2022. Les travaux n'ayant pas été terminés à cette date, il vous est demandé de prolonger ce mandat jusqu'à fin juin 2023 afin de terminer les travaux d'aménagement qui concernent essentiellement la gare routière sur la dalle, et la construction d'un local pour les chauffeurs de bus également.

M. TREVISAN.- M. le Maire, beaucoup de Nogentais nous interrogent pour savoir quand les travaux concernant la gare routière du RER A seront terminés.

M. LE MAIRE.- Oui, et alors ?

M. TREVISAN.- Il leur avait été indiqué que la durée des travaux serait de 3 ans, soit fin 2018, puis la durée du chantier a sans cesse été prolongée pour plusieurs motifs que j'ai relevés : départ en décembre 2020 de la directrice employée par la mairie qui assurait la maîtrise d'ouvrage, puis convention signée en mars 2021 par la Ville déléguant à Marne Bois Aménagement la mission de suivi et de finalisation de l'opération. Vous aviez indiqué que l'achèvement de l'opération était prévu au mois de juin 2022, conformément au planning prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Pas pour la gare routière.

M. TREVISAN.- Vous dites maintenant que le planning est prolongé jusqu'en décembre 2023. Lors du dernier Conseil municipal du 15 novembre 2022, en réponse à mes questions sur ces travaux, vous nous avez indiqué, je vous cite : « *Concernant la gare nous attendions avec impatience une réunion du Conseil régional qui devait confirmer la subvention qui nous est attribuée pour le sol de la gare de bus, et aussi la finalisation des abribus nouveaux qui ont été étudiés par le cabinet Viguié dans la mesure où – et c'est d'ailleurs surprenant de la part d'un cabinet de cette renommée internationale – ils avaient simplement oublié de demander à la RATP quelle charge au sol on pouvait mettre pour ces abribus. Or ces abribus, dont la première version qui a été faite, étaient très lourds, puisqu'ils étaient en béton avec des toiles tendues. On a abandonné cette formule, et une nouvelle formule beaucoup plus légère et donc beaucoup plus adaptée à la situation sera étudiée par le cabinet Viguié demain (donc le 16 novembre). On en parlera pour mettre en marche l'opération, parce que la subvention nous a été*

garantie par la région. Dès que nous la recevrons nous terminerons la gare des autobus, donc au milieu de l'année prochaine nous devrions avoir enfin terminé l'opération ».

M. le Maire, les Nogentais, et notamment les personnes qui habitent dans le quartier, les personnes qui prennent le RER A, qui marchent sur la plateforme pour sortir de la place du maréchal Leclerc, sont en colère, car ils ne comprennent pas les raisons pour lesquelles ce chantier dure si longtemps. M. le Maire, les personnes qui résident place du maréchal Leclerc sont inquiètes, car elles craignent que les nouveaux abribus ne les protègent pas suffisamment du bruit et de la pollution de l'air, comme vous l'aviez promis. M. le Maire, les habitants de l'avenue des Marronniers sont véritablement exaspérés, compte tenu des nuisances qu'ils subissent depuis bientôt 8 années au lieu des 3 années promises. Exaspérés par l'état de leur avenue, dont le revêtement est enfoncé, qui forme des flaques à chaque pluie et qui arrose les riverains à chaque passage de bus. Exaspérés, pire encore, par les nuisances sonores dès 5 heures du matin, causées par le bruit et par les vibrations sur les fenêtres, provenant des moteurs de bus à l'arrêt, et en particulier lors du démarrage des bus. Exaspérés par la pollution de l'air, peut-être des particules fines, résultant des gaz d'échappement, aggravés par le fait que l'avenue des Marronniers est étroite et que les gaz se dispersent plus difficilement. Vous avez seulement certainement constaté la couleur désormais noire des murets de ces immeubles suite à la pollution. Vous savez également que des lycéens, des écoliers prennent cette avenue plusieurs fois par jour pour se rendre à leur école et à leur lycée. Exaspérés, parce que leurs appartements n'ont pas pu être vendus ou n'ont pas été vendus à leur juste valeur.

Pouvez-vous nous indiquer la date de début des travaux et la date de finalisation des travaux de la gare routière ? la date de signature des permis de construire ? et quelle est l'entreprise qui réalisera les travaux sous la conduite de l'architecte ? si vous disposez désormais du budget pour finaliser ces travaux ? et nous indiquer le montant de ce budget ? M. le Maire, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je trouve merveilleuse la façon dont vous résumez la situation. Ça ne dépend pas de nous, cher monsieur. Ça dépend d'une subvention de la région, ça dépend de l'acceptabilité des abribus sur une dalle que nous devons réaliser mais qui ne nous appartient pas, puisque c'est celle qui protège le tunnel du RER, ça ne nous appartient pas parce qu'il faut même installer un local pour les conducteurs de bus qui se reposeront à chaque fois qu'ils viendront avec le 113 sur cette dalle. Il y a eu un certain nombre d'erreurs de commises ; ces erreurs, on les a listées. Vous êtes en train de faire un one-man-show, mais la dernière fois je vous en ai parlé et c'est comme si je n'avais rien dit. Je vous ai dit simplement la dernière fois que la subvention que la région devait régler – et nous attendions la réunion du Conseil régional qui s'est faite et qui a enfin voté cette subvention, ce qui fait que la nouvelle date que nous annonçons c'est fin 2023, parce que la subvention maintenant est attribuée. Le retard a été dû à

une faute, qui était celle du bureau d'études, qui n'a pas contacté la RATP pour connaître la charge au sol de ces abribus : quand le permis de construire est arrivé, on s'est aperçu, après avoir contacté, nous, la RATP, qu'ils étaient trop lourds par rapport à la dalle qui va recevoir les bus. Le bureau d'études a été obligé de reprendre ses études, ce qui a été fait : l'architecte M. VIGUIER a repris les crayons avec ses équipes. Tout cela en dehors bien sûr de la responsabilité de la Ville. Je veux bien qu'on essaie de noircir les choses, mais la réalité est celle-là.

D'abord, il n'y avait pas d'engagement sur la gare des autobus, pour une seule et bonne raison, c'est qu'à l'époque, quand ce projet a commencé, les gares d'autobus étaient sous la coupe de la région et d'Île-de-France Mobilité. Une loi a décidé de confier ces gares-là aux collectivités. Nous les avons récupérées en cours de chantier. Ce n'était pas à nous de la faire, c'était à ceux qui étaient en charge de cela : la région, et son annexe qui est Île-de-France Mobilité.

Vous êtes le grand Don Quichotte qui défend toutes les personnes qui sont dans la difficulté ; ce que je tiens à vous dire c'est que nous connaissons les difficultés des riverains, nous connaissons les difficultés des riverains aussi qui sont en hauteur et qui auront à subir les mouvements de bus sur la dalle. Ça c'est de notre responsabilité, et nous veillerons à ce que le revêtement de cette dalle ne fasse pas du bruit vis-à-vis des riverains qui sont côté place Leclerc.

Le troisième point est très simple : nous nous sommes battus avec la région pour avoir des bus à gaz, et une première ligne a été transformée. L'ensemble des lignes qui sont actuellement sur ce secteur-là seront mixtes, et notamment à gaz. Ils sont hybrides puisque la moitié est déjà mise en service. Entendre que nous ne faisons rien, je veux bien, mais il se trouve que nous avons obtenu de la région qu'il y ait des bus hybrides – le processus est en cours – et nous avons obtenu de la région une subvention, parce que c'est à elle d'être actrice dans la mesure où le jour où la décision a été prise, la Ville n'était pas responsable de la gare ; on est devenu responsable de la gare par la suite d'un changement de législation. Nous connaissons les nuisances que subissent l'ensemble des riverains, nous discutons avec les conseils syndicaux. Cette rue a été promise comme étant une rue piétonne et réservée aux bus dans le futur : ce sera le cas, c'est à dire que la rue accueillera les taxis et les voitures à caractère PMR, les bus seront sur la dalle et sortiront directement sur l'avenue Clemenceau, c'est à dire qu'ils ne feront pas, ce qui se passe actuellement, blocage sur la circulation de Clemenceau, si on fait de telle sorte qu'ils pourront sortir directement sans arrêter la circulation. J'entends ce que vous venez de dire, ne pensez pas que nous soyons là à attendre que les choses se passent sans intervenir. Nous sommes intervenus et les choses vont se réaliser comme prévu en fin 2023.

M. DAVID.- Je voudrais, non pas compléter parce que ce que vient de dire le Maire est absolument exact, mais rappeler que lorsque nous avons négocié toute cette opération qui rentre dans le cadre d'un plan de développement urbain, on a essayé en 2015 et 2016, avec la

RATP, d'inverser le mouvement de changement des autobus, notamment pour le 113, puisque c'étaient des autobus qui dataient. Le directeur général de l'époque de la RATP nous l'avait promis – maintenant il n'est plus à la RATP – mais ça n'a pas été fait. Quant à la date, si ce n'était pas 2023 c'était 2022. On savait que ça allait être fait après. Il était évident que la RATP ne voulait pas s'engager tant qu'elle n'était pas certaine que ce soit elle qui soit attributaire du marché des autobus pour la région Est. Je comprends, vous n'avez pas participé à toutes les réunions, c'est quelque chose qui a été assez important puisqu'on a presque négocié pendant 10 ans dans cette opération, mais sachez que tous ces points avaient été évoqués et qu'il était impensable de commencer les travaux, ne serait-ce que pour les obtentions de subvention, avant que la région ait statué, avant qu'Île-de-France Mobilité ait statué sur cette subvention. Il ne faut pas oublier que pendant 2 ans il y a eu le Covid : on l'oublie, mais ça a un peu retardé toutes les opérations et notamment celle-ci, au niveau de la décision, qui ne nous appartenait pas.

M. TREVISAN.- Passons sur le « one man show » et le « Don Quichotte ». C'est habituel, je reçois toujours des réflexions de ce type.

M. LE MAIRE.- Oui, et je pourrais ajouter d'autres choses.

M. TREVISAN.- Moi, mon seul objectif de ce soir...

M. LE MAIRE.- Votre seul objectif, c'est de faire plaisir à M. CHOTARD qui est actuellement dans l'assistance, ce qui ne veut pas dire qu'on ne l'a jamais contacté !

M. TREVISAN.- Ne vous énervez pas, ça ne sert à rien : je continuerai.

M. LE MAIRE.- Mais je ne m'énerve pas.

M. TREVISAN.- Si, vous vous énervez, mais si, mais si.

M. LE MAIRE.- Mais vous racontez quoi ? C'est vous qui avez négocié ?

M. TREVISAN.- Je souhaiterais savoir la date de finalisation des travaux. Donc, c'est 2023 ?

M. LE MAIRE.- Mais si vous aviez écouté ce que j'ai dit la dernière fois au dernier Conseil, j'ai parlé de fin 2023.

M. TREVISAN.- Non, de juin 2023. Reprenez vos dires.

M. LE MAIRE.- 2023.

M. TREVISAN.- Et ce n'est pas la peine de vous énerver. Moi, je ne vous qualifie jamais. Je vous appelle « M. le Maire », je vous respecte toujours.

M. LE MAIRE.- Mais je ne m'énerve pas, cher monsieur. La seule chose c'est que vous passez votre temps à donner des leçons, mais pendant ce temps, nous travaillons, cher monsieur.

M. TREVISAN.- Mais je ne mets pas cela en doute, simplement je pense qu'il est de notre devoir de conseillers municipaux d'avoir des informations. C'est simplement une information que je vous demandais. La réponse est « one man show », « Don Quichotte »...

M. LE MAIRE.- Mais non.

M. TREVISAN.- La seule chose qui est actée ce soir, c'est que fin 2023, tout est réglé ?

M. LE MAIRE.- Votre question pouvait être plus simple que cela. Vous pouviez nous dire : « à quelle date la gare sera mise en service ? » Or, il vous a fallu – et j'ai fait exprès de vous laisser parler – une demi-heure pour nous expliquer toute l'histoire, comme si nous n'étions pas au courant de la façon dont ça s'est passé.

M. TREVISAN.- « Une demi-heure », non mais vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Vous vous rendez compte de ce que c'est, une demi-heure ?

M. LE MAIRE.- Mais oui, bien sûr. C'est bien de donner des leçons aux autres.

M. TREVISAN.- Vous perdez votre sang froid, M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Moi je ne perds jamais mon sang froid. Tout ce que je peux dire, c'est que quand je garantis et que ça me concerne, je prends mes responsabilités. Quand j'ai la compétence, je suis capable de prendre ma responsabilité et d'affirmer une date. La date, nous pouvons l'affirmer dans la mesure où la région a enfin délibéré.

M. TREVISAN.- Est-ce que vous pourrez présenter le futur projet aux riverains ?

M. LE MAIRE.- Quand je l'aurai. J'ai rencontré M. VIGUIER il y a 3 semaines – ou un mois, je ne sais pas – et sa solution n'était pas dessinée.

M. TREVISAN.- D'accord, donc la solution, on ne l'a pas encore de manière définitive.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas ça, c'est que sa forme était à revoir pour que les riverains qui sont au-dessus ne soient pas ignorés dans la protection, parce que la protection est faite à la fois pour les riverains qui sont le long de la place Leclerc et pour les riverains qui sont le long de l'avenue des Marronniers. L'avenue des Marronniers sera protégée par un alignement d'arbres côté bus, elle sera piétonne et on n'admettra que les riverains et les personnes à mobilité réduite qui prennent le RER A. Pour ceux-là, on est obligé d'avoir un accès facilité et ça n'est que par l'avenue des Marronniers qu'on pourra l'obtenir. Deuxièmement, les feux tricolores à la sortie de la dalle sur laquelle les bus s'arrêteront seront directement reliés à l'avenue Clemenceau et ne viendront pas la couper en bout de l'avenue des Marronniers. Donc

l'avenue des Marronniers et la traversée piétonne de l'avenue Clemenceau seront protégées. L'assemblée du Conseil municipal aura une présentation de ce qui nous sera proposé.

M. TREVISAN.- Et dernière question que je vous avais posée : l'entreprise qui fera les travaux est-elle connue ou non ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas moi qui choisis l'entreprise, c'est M. VIGUIER.

M. TREVISAN.- D'accord. Je vous remercie, M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres déclarations ? Il n'y en a pas. Pas d'absentéisme ? Pas de vote contre ? Merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de mandat avec la SPL pour le suivi et la finalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de l'opération Nogent Baltard- Avenant n°1 : prolongation de la durée de la mission du mandataire.

22/169 -22/170 – Concession du stationnement payant avec Nogent Stationnement – Avenant n°2

M. LE MAIRE.- Après la présentation, qui sera faite par M. EYCHENNE, du plan de stationnement, nous créerons une commission de suivi, dans un premier temps pendant un an (parce que dans l'avenant qui a été négocié avec Indigo, il est dit clairement qu'il y a une rencontre en fin d'année, c'est-à-dire fin 2023), pour faire le point sur le fonctionnement du nouveau plan de stationnement. D'ici là, à partir de la signature de cet avenant, nous créons une commission ad hoc sur le suivi du plan de stationnement, qui se réunira une fois par mois pour vérifier, à partir de chiffres, les résultats de ce plan de stationnement quartier par quartier. Cette structure, j'ai la possibilité de la créer ; elle sera composée d'une personne de l'opposition et de 3 personnes de la majorité. Vous aurez à désigner la personne de l'opposition qui siègera à cette réunion.

M. EYCHENNE.- Mes chers collègues, il me revient d'être le rapporteur de cet avenant n°2 concernant le stationnement payant avec la société Nogent Stationnement. Pour faire un rappel sur l'historique, nous avons depuis mars 2017 concédé le stationnement payant en surface et en ouvrage à la société Indigo, qui a créé la société Nogent Stationnement, et depuis plusieurs années de fonctionnement, il y a eu des évolutions entre le contrat initial et la situation actuelle, qui fait apparaître un certain nombre de déficits de places. Je rappelle également que dans le contrat initial la société Indigo porte le financement du parking Baltard, qui reviendra, à l'issue de la période de concession, dans le patrimoine de la Ville. Aujourd'hui, et

tel que c'était prévu au début de la concession de la délégation de service public, celle-ci est équilibrée en dépenses et en recettes sans apport supplémentaire de la part de la Ville.

Nous faisons face à des contraintes qui sont exogènes à la Ville de Nogent, avec des changements de régime de stationnement sur les villes qui nous entourent, dont la ville de Paris, qui est limitrophe de Nogent et dont le Bois devient payant progressivement ; les villes également aux alentours ont décidé depuis plusieurs années de mettre le stationnement intégralement payant sur l'ensemble de leur commune, ce qui nous amène un report du stationnement pour accéder aux gares RER A et RER E. Et si l'on fait de la prospective, sur l'Est de la ville les travaux de la ligne 15 vont modifier le stationnement et réduire le nombre de places de stationnement, donc il y aura également un phénomène de rabattement sur la Ville de Nogent, et cela aux dépens du stationnement des Nogentais principalement. Par ailleurs, on fait face à des nouveaux besoins qui sont apparus avec la pandémie : les terrasses ont été créées au moment de la pandémie de façon à pouvoir limiter la propagation du virus et aujourd'hui ces terrasses ont trouvé toute leur utilité et les gens sont habitués également à les utiliser. Des terrasses sont demandées par les cafetiers, mais également par certains commerçants qui souhaitent diversifier leur activité. Les terrasses viennent supprimer des places de stationnement en cœur de Ville. On a également des demandes supplémentaires parce que les fameuses « corona pistes » sont aujourd'hui pour certaines pérennisées, au dépend des places de stationnement, comme avenue de la Belle Gabrielle où on a remis en place une piste cyclable ; une piste cyclable a été créée également récemment rue de Nazareth. On a également une demande de plus en plus importante de stationnement de 2 roues (motorisés, ou de vélos) ; nous avons des partenariats depuis plusieurs années avec Vélib' et, plus récemment, nous avons également intégré la société Lime qui propose des vélos en autopartage, qu'il faut stationner sur un certain nombre de lieux dans la Ville et qui viennent supprimer des places de stationnement. On est amené à modifier des carrefours de nos rues dans le cadre de la loi Lom – la loi pour la protection des piétons – et c'est bien normal, qui nous amène à supprimer un certain nombre de places aux carrefours des boulevards et des rues de la Ville. Des bornes de recharge électriques sont installées progressivement sur l'ensemble de la Ville, d'abord sur les anciennes stations Autolib', 2 stations de recharge ont déjà été créées et de nouvelles stations de recharge vont être implémentées boulevard de Strasbourg et avenue de Joinville très prochainement. Des trottoirs sont élargis en cœur de ville : la rue Paul Bert par exemple a vu la suppression totale du stationnement entre la rue des Héros Nogentais et la grande rue Charles de Gaulle pour le confort des commerces à proximité mais également le confort des Nogentais. Nous avons intégré du stationnement minute gratuit d'une durée de 20 minutes, qui permet à chacun de pouvoir aller faire ses courses sans payer le stationnement.

Quand on observe l'ensemble de ces contraintes et de ces nouveaux besoins, nous avons profité de cette évolution du plan de stationnement pour travailler entre élus et avec

l'ensemble des services de la Ville, avec une vision prospective qui voit la ville dans 5 ans, qui la voit dans 10 ans, qui la voit évoluer également avec le projet « Cœur de ville » qui viendra supprimer un certain nombre de places de stationnement qui existent aujourd'hui aux alentours du marché, qui s'est enrichi, puisque ce projet date de 2021, des remarques que nous avons eues et de l'ensemble des Nogentais qui ont participé et qui nous ont interrogés sur un certain nombre de points, enrichi également des remarques que vous avez formulées en tant qu'élus lors des différentes commissions que nous avons réalisées. Est-ce que ce plan est perfectible, sûrement. Est-ce qu'il amènera des changements d'habitude pour chacun d'entre nous, oui. Mais ce que l'on a voulu maintenir c'est d'abord un plan de stationnement dans les zones résidentielles, un stationnement pour les Nogentais, et une délégation du service public qui soit financée par l'utilisateur et équilibrée sur l'ensemble de la durée restante du contrat.

Pour pouvoir le faire, nous nous sommes appuyés sur 4 pôles, économiques commerciaux ou touristiques. Ces 4 pôles sont identifiés par le premier aux alentours de la mairie et du RER E ; un deuxième pôle au centre-ville ; un pôle Baltard RER A à la suite des travaux qui ont vu la création de nouveaux commerces ; et le port centre nautique stade qui est un pôle touristique important puisque Nogent est le cœur de la station nautique du territoire. Pour ces 4 pôles, on a souhaité le stationnement avec une forte rotation, on veut un maintien de l'activité : on est tous fiers à Nogent de dire qu'on a une des rues commerçantes les plus longues du Val de Marne, avec un commerce qui est très divers, mais celui-ci nécessite d'avoir un certain nombre de clients, donc on veut dans ces secteurs-là maintenir une forte rotation des véhicules. Ces secteurs-là seront donc en zone rouge et dans chacune des zones rouges vous avez un parking en ouvrage qui permet des abonnements. A proximité, pour éviter d'avoir un report et un stationnement qui soit de longue durée et dans lequel on ne puisse pas stationner, et pour permettre à l'ensemble des Nogentais d'avoir une possibilité de stationnement, nous créons des zones jaunes avec un forfait spécifique par quartier à hauteur de 20€ par mois. Cela nous permet de protéger les zones rouges et un rabattement du stationnement à proximité des zones rouge. Et au-delà des zones jaunes – ce n'est pas ce sur quoi on va délibérer, mais c'est pour information qu'on vous l'a communiqué – sur les plans il y a une zone bleue, qui est donnée à titre indicatif puisque la zone bleue reste de la compétence du maire via un arrêté, et qu'elle est gérée par la police municipale ou la police nationale, et qui est là pour éviter d'avoir un report du stationnement et un stationnement ventouse en limite de la zone jaune. Les riverains de la zone bleue pourront bénéficier, comme ça existe déjà, d'un macaron par foyer pour se stationner sans limite de temps. Enfin, ces 3 zones ont été travaillées de façon à avoir une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de là où on se trouve et pour savoir si on est dans la zone rouge, dans la zone jaune ou dans la zone bleue.

Au-delà de ces contraintes que nous allons apporter à un certain nombre de nos concitoyens, nous allons apporter de nouveaux services : la création d'un abonnement 24 heures

sur 24 au parking Marie Curie à hauteur de 65€ (tarif qui n'existait pas et qui était fortement demandé, et à juste raison, par les riverains) ; 30 minutes supplémentaires de gratuité dans les parkings centre et marché les jeudis et samedis matin aux horaires de marché ; 30 minutes supplémentaires de gratuité dans le parking du centre, le parking du marché et le parking Baltard sur la pause méridienne (de 12h30 à 14h00 : en tout ça fera 1 heure de gratuité sur ce créneau, pour permettre aux personnes qui souhaitent se restaurer à Nogent ou faire leurs courses pendant la pause méridienne de bénéficier d'un tarif avantageux) ; un nouveau forfait zone jaune par quartier, limité aux Nogentais, à hauteur de 20€ par mois (si on souhaite bénéficier d'un stationnement sur tous les quartiers il reste maintenu à 30€ par mois et avec d'autres tarifs qui restent maintenus également si on est non Nogentais mais qu'on travaille à Nogent). Il est maintenu le FPS minoré pour les personnes qui viendraient à ne pas avoir payé ou avoir oublié de payer leur quittance sur le stationnement payant.

La mise en service de ce nouveau plan de stationnement est prévue pour mai 2023. Ça veut dire que nous aurons pendant le premier trimestre 2023 une période pendant laquelle nous organiserons des rencontres de quartier pour réexpliquer le nouveau plan de stationnement, nos motivations, remettre à l'endroit un certain nombre de contrevérités qui ont été maladroitement données, répondre à l'ensemble des questions qui pourraient être posées, et avec le délégataire nous travaillerons sur un nouveau document du plan de stationnement qui sera actualisé et distribué à l'ensemble des usagers.

Je voulais revenir sur un point dans la délibération qui vous a été proposée pour corriger un terme puisqu'on parle de « déficit ». Je crois que le terme est exagéré et qu'il faut plutôt parler de « perte de recettes » pour le délégataire entre le CEP 2017 et le CEP 2022, puisque nous avons une extension de la voirie, vous avez compris qu'il y a une modification des recettes. Cette perte de recette prévisionnelle est de 360 000€. C'est « perte de recettes » et non pas « déficit » qu'il faut lire dans le rapport.

M. GENÉ.- J'ai bien compris, depuis qu'on débat de ce sujet, l'articulation du projet, mais j'ai une remarque qui provient du terrain. Dans une zone de Nogent qui est un peu enclavée et périphérique (la zone du viaduc), où j'ai remarqué sur le plan que les 4 rues (puisque'il n'y a que 4 rues dans cette zone) étaient en zone jaune. Il me semble que pour la cohérence par rapport aux autres bords de Marne qui sont du côté de Baltard, il faudrait que 2 des rues soient mises en zone bleue : la rue du viaduc pour être en zone jaune côté Nogent, puisque de l'autre côté du viaduc c'est le Perreux et là c'est libre donc il y a une respiration naturelle ; le quai du port pourrait rester en zone jaune, mais l'avenue Kléber et la petite rue Dunand, je pense que ça serait bien pour les riverains qu'ils bénéficient de l'extension d'une zone bleue. Voilà ma demande.

M. EYCHENNE.- Merci pour vos réflexions ; ce sont des réflexions qu'on a bien entendues et qu'on a bien entendues aussi de la part de des riverains. Ce que je vous propose c'est de prendre en compte votre remarque et de la travailler plutôt dans le cadre de la commission ad hoc que l'on va créer, qui va réfléchir sur le plan de stationnement qui va être mis en place et de bien vérifier les répercussions. Les résidents de la rue Kléber disposent pour la plupart d'un parking, pour le côté impair en tout cas. Faire cette modification ce soir me semble prématuré, en revanche la prendre en compte dans le cadre de la commission ad hoc qui contrôlera la mise en application du nouveau plan de stationnement, son évolution, et est-ce que ça a un intérêt ou pas par rapport au report du stationnement, je trouve que c'est intéressant.

M. GENÉ.- Je comprends, mais comme il y a un marché et un contrat avec un concessionnaire à la clé, je préférerais que ça ne soit pas vu comme un état des lieux et une commission de suivi mais plutôt que ça soit pris en compte dans la rédaction du contrat avec Indigo.

M. EYCHENNE.- On pourra l'indiquer dans le cadre de la convention mais il faudra vérifier l'équilibre. On a toujours cette notion d'équilibre.

M. GENÉ.- Oui, ça j'entends bien, mais comprenez qu'il n'y a que 4 rues dans ce quartier qui est très enclavé.

M. EYCHENNE.- Mais qui est très à proximité du RER E et qui sert de zone de stationnement pour les gens qui vont au RER E, dont la station se trouve à 10 minutes.

M. LE MAIRE.- Dans un premier temps on prend en compte votre proposition, on l'indique dans les attendus de la convention, et on vérifie lors de la première réunion de la commission si ça ne vient pas perturber ne serait-ce que le Perreux qui est de l'autre côté du viaduc. Mais je pense qu'il faut qu'on retienne le principe que vous avez indiqué. C'est pratique : c'est très clair et très simple que l'alternance n'existe pas sur la réalité.

M. GENÉ.- Je vous le remercie.

M. EYCHENNE.- On le met à titre provisoire, comme ça on pourra toujours le remettre en place si jamais il y avait un déséquilibre.

M. HAGEGE- Sur ce secteur, il y a une différence entre le plan général et le plan par quartier, sur la rue de Coulmiers : sur le plan général, une partie est jaune, et cette même partie sur le plan détaillé secteur 3 est en blanc.

M. EYCHENNE.- C'est une erreur : c'est jaune ; il faut lire du jaune là où c'est blanc.

M. LAMPRECHT.- Nous partageons avec vous la volonté de lutter contre les véhicules dits tampons et les difficultés que rencontrent les Nogentais pour stationner leur véhicule – on a eu l'occasion de revenir longuement depuis maintenant une année sur ce sujet qui nous a

beaucoup fait travailler. Il faut je crois impérativement dissocier les Nogentais de ceux qui viennent de l'extérieur de la ville, en instaurant par exemple un statut de résident qui serait réservé aux Nogentais avec, souhaitons-le, une gratuité dans leur quartier de résidence, au moins pour le premier véhicule.

Courant novembre on a organisé une pétition que nous avons lancée « pour un plan de stationnement juste et décidé en concertation » : elle a recueilli 1918 signatures et fait l'objet de 208 commentaires. En complément nous avons reçu de nombreux courriels des Nogentais désapprouvant ce projet tant sur la forme que sur le fond. Dans ce contexte, l'urgence de ces délibérations 169 et 170 ne nous paraît pas légitimée. Rappelons les raisons de notre désaccord. L'absence d'une réelle concertation avec l'ensemble des concitoyens sur ce projet important pour leur vie quotidienne et impactant leur pouvoir d'achat dans une période de forte inflation (cela suppose naturellement d'envoyer les documents à l'avance et de pouvoir les recueillir quartier par quartier avec l'avis de chacun). Les 267 places qui ont été supprimées, ce qui correspond à 9% du périmètre : le nouveau périmètre passe de 2900 places payantes à 3600, ça crée à peu près 766 places payantes et représente une augmentation, si on s'en tient à la partie voirie, de 43%, et de 20% si on intègre les parcs et voiries, ce qui selon les prévisions du délégataire (non justifiées du reste puisqu'elles lui appartiennent et ne sont pas expliquées) lui permettra d'augmenter de 11% son chiffre d'affaires initialement prévu. Parmi les 276 places qui ont été supprimées, 160 sont situées le long du bois et de l'avenue de la Belle Gabrielle en lieu et place d'une piste cyclable pendant les travaux de l'opération Nogent Baltard et n'avaient pas vocation à être pérennisées. Le PV du Conseil municipal du 26 décembre 2014 y revient : elles n'auraient jamais dû, à mon sens, faire partie du parc définitif promis au futur délégataire puisqu'aujourd'hui on voit qu'on est obligé d'y répondre et de le rembourser. Le découpage est incohérent aussi ; ce nouveau périmètre de stationnement payant ne permet pas d'assurer l'égalité de traitement entre tous les usagers devant le service public : on a évoqué en commission permanente les cas de rues qui commencent en jaune et qui se terminent en bleu ; peut-être là aussi une harmonisation est à trouver, je le souhaite, dans le sens plutôt du bleu naturellement. Les 5 quartiers de la ville qui sont fortement impactés par ce projet, puisqu'on voit que l'extension du périmètre est importante et sans avoir aujourd'hui un système de mobilité alternative qui soit performant et pratique, qui à ce jour est quasiment inexistant même si des études ont été lancées pour améliorer le plan vélo, cette solution me paraît, à ce jour, discriminatoire entre les quartiers. Les informations financières communiquées aux élus et notamment l'absence d'un audit financier des comptes prévisionnels présentés et évalués unilatéralement par le délégataire, qui ne permet pas une projection objective des résultats prévisionnels : comment le délégataire peut-il justifier que nous acceptons que la création de ces 90 places payantes supplémentaires par rapport aux conditions du contrat initial conduit à sa perte ? Vous avez évoqué aujourd'hui que ce n'est plus un déficit mais une perte de recettes ;

c'est quand même 360 000€ par rapport au contrat d'origine, alors que les 490 places de stationnement payantes supplémentaires produiront bien chaque année mécaniquement un chiffre d'affaires et ce sur la durée des 20 ans qui restent, puisque c'est jusqu'en 2042. Cette situation n'est pas neutre dans la mesure où un accord prévoyant un intéressement de la commune au bénéfice réalisé par le délégataire ne pourra être appliqué qu'après l'apurement de ces 360 000€, apurement portant sur les résultats déficitaires cumulés des années passées et évalués dans le projet d'avenant.

Les réponses des Nogentais, on vous les a fait passer, étaient vraiment argumentées : on a reçu plus de 200 commentaires sur la pétition et 60 courriers que nous vous avons transmis. Il y a des arguments très pertinents, qui démontrent combien ce projet de stationnement payant que vous avez souhaité est loin de convaincre nos concitoyens. Nous avons proposé la création d'une commission ad hoc, on voit qu'il en est prévu une, en revanche nous c'était plus pour délimiter les zones du nouveau périmètre, c'est à dire avant de voter l'avenant, avant qu'il soit annexé et mis en place. Vous avez repris cette idée, soit, mais on regrette que la finalité de la commission soit différente de celle que nous avons proposée, puisque nous proposons d'associer les Nogentais en amont du périmètre de stationnement qui est aujourd'hui annexé à cette convention. Enfin, il n'y a aucune garantie qu'Indigo accepte qu'un nouvel avenant, à l'issue de ce bilan, soit réalisé en décembre 2023 afin de tirer les conséquences de l'ajustement. Imaginons qu'elles soient en sa défaveur, est-ce qu'il serait amené à les accepter ? En conclusion, cet avenant modifie de façon substantielle, c'est un fait, les fondements économiques du contrat de délégation de service public passé entre le délégataire et la Ville au détriment de cette dernière et des Nogentais. En espérant que les arguments que j'ai développés justifient un délai supplémentaire pour la rédaction d'un avenant plus équilibré, nous vous demandons par conséquent de reporter ce vote et d'entamer une concertation.

M. LE MAIRE.- Je trouve assez bizarre la façon dont vous argumentez, parce que vous ne croyez pas aux arguments d'Indigo, je n'y crois pas plus parce que ce sont des simulations et des évaluations, donc qui vous dit que x personnes auront fréquenté la zone rouge, la zone jaune ou la zone bleue ? Personne ne le sait. On ne peut jouer que sur l'expérience et sur des statistiques pour pouvoir faire une simulation de ce que sera le fonctionnement de cette proposition. Alors que vous, vous dites « ils n'y arriveront pas, ça n'est pas possible », etc. Mais c'est vous qui le dites.

M. LAMPRECHT.- Non, je n'ai pas dit ça.

M. LE MAIRE.- Moi je n'ai pas d'expérience en matière de stationnement, je m'en remets au bureau d'études compétent, et à un certain nombre de personnes qui ont au moins des statistiques sur un nombre non négligeable de villes dans le monde entier. Cette société avec laquelle nous travaillons, n'oubliez pas qu'elle a construit le parking de Nogent Baltard, qui est

rempli tous les jours par des personnes qui prennent soit le RER A, soit qui vont à l'hôpital, et ce parking est amorti dans le cadre de la convention que nous avons signée avec Indigo. Donc il ne faut pas dire « ils vont gagner de l'argent sur notre dos » : non. La première chose qu'ils ont faite, c'est qu'ils ont investi sur 600 places de stationnement qui nous permettent d'avoir la possibilité de stationner au niveau du quartier Nogent Baltard. Quand vous dites que 1880 personnes ont signé mais que simplement 195 commentaires ont été actés et argumentés, je veux bien écouter les arguments – et nous avons écouté, avec M. EYCHENNE, avec M. DAVID, avec l'ensemble des conseillers municipaux, nous avons même au sein de notre équipe eu des débats très intéressants parce qu'on ne peut pas, dans une situation comme celle-là, avoir la science infuse et être sûr du résultat quand on met en place un stationnement comme celui-là. Cependant ce qu'on savait, c'est qu'on était en tant que ville entre guillemets attaqués par l'extérieur : le dimanche quand vous regardez qui occupe l'avenue de la Belle Gabrielle, l'avenue de la Source, l'avenue de Fontenay, ce ne sont pas des Nogentais, ce sont des gens qui sont venus au Bois et qui se garent là parce que c'est gratuit. Le problème que nous avons c'est de réagir vis-à-vis de l'invasion de notre ville par des gens qui sont attirés par la gratuité et parce que dans le bois de Vincennes c'est maintenant payant.

M. LAMPRECHT.- Ça ce n'est pas un point qu'on conteste.

M. LE MAIRE.- Mais vous contestez tout.

M. LAMPRECHT.- Non, non.

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous contestez par exemple ce qu'a dit de façon tout à fait précise M. EYCHENNE tout à l'heure concernant les plus de 100 places qui vont être supprimées à la gare du RER E du fait de la construction de la ligne 15 ? non, ça vous ne pouvez pas le contester, c'est vrai. Ces 100 places vont se répartir de l'autre côté du viaduc, elles ne vont pas se répartir au Perreux, elles vont venir sur le secteur de Nogent. Je peux vous dresser la liste de ceux qui à Vincennes, à Saint-Mandé, à Saint-Maurice, à Paris aussi (puisque le bois de Vincennes est parisien) ont décidé de mettre du stationnement payant : quand vous allez au zoo de Vincennes vous avez un stationnement payant, et c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte. Pourquoi cette technique-là ? c'est pour pousser les gens à ne plus prendre leur voiture. C'est ça la véritable question, et c'est pour cela que nous avons lancé, en parallèle, un plan de mobilité, qui va nous permettre d'équilibrer les modes de déplacement le mieux possible, le moins mal possible je dirais même, parce que aujourd'hui nous sommes dans une migration, dans un changement de comportement, et ce changement de comportement peut mettre en cause la mobilité interne à la ville. Ce qui se passe, c'est très simple : là où j'habite, tous les matins je vois quelqu'un qui vient de Seine-et-Marne, qui pose son véhicule le long du RER, et qui va chercher le RER soit à Fontenay soit à Nogent. Il y a là quelque chose qu'il faut arrêter. Les personnes que je connais et qui passent leur temps à essayer de trouver une place en tournant

tous les soirs ou tous les matins, vous leur expliquerez que si la personne qui vient se garer gratuitement devant chez eux n'avait même pas la possibilité d'être contrôlée soit par une zone jaune, soit surtout une zone bleue, on continuerait à avoir un stationnement complètement pollué par des facteurs extérieurs. La zone rouge a comme habitude 2h30 : ce n'est quand même pas 1 heure, ce n'est pas une demi-heure : c'est 2h30 pendant lesquelles vous pouvez faire vos courses dans la grande rue.

M. LAMPRECHT.- Oui, mais il faut payer.

M. LE MAIRE.- Si vous n'avez pas une zone rouge comme celle-là dans la zone la plus commerçante de la ville, des véhicules vont stationner, alors que nos commerçants attendent autre chose que des véhicules stationnés pour une durée assez limitée. Et pendant le même temps nous avons des stationnements minute dans la même rue dans la zone rouge et ces stationnements sont de 20 minutes. C'est pour pouvoir aller chercher son pain, faire des emplettes rapides, qui nous permettent de faire vivre aussi le centre-ville.

Ce n'est pas une religion, le stationnement ; le stationnement est quelque chose qui est mouvant et qui doit obéir à un certain nombre de règles. Le plan de mobilité va nous aider à mieux comprendre comment les gens se comportent pour aller au travail, pour aller au marché, pour aller acheter les éléments nécessaires à leur vie dans les commerces de la ville. Nous avons volontairement, et sur un conseil d'un certain nombre d'habitants, qui ont été contactés par nous – parce que, que cela vous plaise ou pas, vous n'êtes pas le seul à avoir interrogé les habitants. Quand je lis « le Maire refuse toujours toute concertation », franchement...

M. LAMPRECHT.- « Préalable », M. le Maire, j'avais marqué « préalable au périmètre de stationnement ».

M. LE MAIRE.- « Refuse toute concertation », c'est écrit en clair. Il y a eu de la concertation et il y en aura.

M. LAMPRECHT.- Oui, mais le plan sera voté.

M. LE MAIRE.- Ce que vous avez oublié de dire, c'est que l'accord que nous avons passé avec Indigo ne sera mis en œuvre qu'au mois de mai l'année prochaine. D'ici là il va y avoir l'achat de plus de 300 000€ d'horodateurs, qu'on va mettre sur toutes les zones en question, et qui permettront de payer avec son téléphone portable très facilement. C'est quelque chose qui est important pour nous parce que ce sont eux qui vont prendre en charge cet investissement dans le cadre de leurs fonctions naturelles de gestion du stationnement. Tout cela, il fallait le dire. Ce qu'on a demandé aussi, c'est que dans les 5 quartiers de la ville, les propriétaires de voitures puissent stationner comme ils le souhaitent parce qu'ils étaient chez eux. La zone jaune est destinée aux Nogentais qui veulent se déplacer mais qui veulent aussi bien faire remarquer qu'ils sont dans des secteurs qui sont protégés.

M. LAMPRECHT.- Justement, on vous propose de la rendre gratuite pour les Nogentais et de la faire payer pour les gens de l'extérieur, pour aller dans votre sens.

M. LE MAIRE.- Mais comment vous les retrouvez, les Nogentais ?

M. EYCHENNE.- Comment vous faites ? C'est discriminatoire et ce n'est pas réglementaire.

M. LAMPRECHT.- Avec les plaques d'immatriculation on est capable d'identifier à qui appartient le véhicule.

M. LE MAIRE.- Non.

M. EYCHENNE.- Non, ce n'est pas possible. La RGPD, vous connaissez ?

M. LAMPRECHT.- Quand je vais à Paris, mon véhicule étant électrique, je ne suis pas taxé. C'est bien qu'ils sont capables de rattacher le propriétaire à la voiture, de savoir où il habite. Mais sans entrer dans les détails techniques, parce que ce n'est pas l'objet de ma question, on est d'accord avec vous pour dire qu'il faut arrêter les voitures tampons : bien sûr que les personnes qui viennent de l'extérieur à Nogent peuvent rendre compliqué le stationnement pour les personnes notamment dans les coteaux, sur l'hypercentre et autres. La question était plutôt pour les Nogentais qui avec ce plan se retrouvent dans leur rue avec un mode de stationnement qui passe de gratuit à payant. Ce n'est pas évident pour vous de mettre en place ce périmètre, on en a conscience ; ma question c'était de vous faire remarquer que pour les Nogentais il y a un surcoût. Les 208 commentaires et les nombreux courriers, vous avez vu que ce ne sont pas du tout des remarques polémiques ou politiques : les gens disent « ça va nous coûter, à la fin du mois on va avoir une charge ». On ne comprend pas pourquoi on n'a pas la possibilité de rendre le stationnement gratuit pour les Nogentais notamment sur ces zones-là, vu qu'on veut faire payer l'usager, à savoir celui qui se rend à Nogent, et pas le contribuable.

M. LE MAIRE.- À votre avis combien il y a de cartons distribués aux Nogentais dans les zones bleues ? 1780. Ça veut dire qu'on tient compte quand même aussi de la vie quotidienne des gens.

M. LAMPRECHT.- Sur les zones bleues, c'est une bonne chose de faite bien sûr, mais on voudrait porter ça sur les zones jaunes.

M. EYCHENNE.- Si vous faites ce type de démarche, vous qui parlez d'équité, comment vous financez ces places gratuites ? si on suit le raisonnement par l'absurde, ça veut dire qu'à terme c'est l'impôt qui paiera le stationnement payant. Oui, aujourd'hui il y a plus de véhicules sur la ville mais ce que l'on remarque, c'est qu'il y a un taux d'équipement par certaines familles qui est plus important, tandis que d'autres font le choix de ne pas avoir de véhicule. On va demander à des gens qui n'ont pas de véhicule de financer le stationnement

payant pour ceux qui ont un véhicule. Il y a un problème d'équité là aussi et on trouve plus juste de faire financer par l'usager du stationnement. C'est un choix politique. Si vous n'avez pas ce choix-là, si vous préférez donner la gratuité avec un argent magique que vous avez, c'est une bonne chose.

M. LAMPRECHT.- Mais non, je ne dis pas cela.

M. EYCHENNE.- Si, c'est que vous sous-entendez. On attend toujours vos propositions de modification. Vos propositions se résument à une seule chose : c'est ne rien changer, ne rien faire. Et ne rien faire c'est continuer à avoir une saturation du stationnement, compliquer les choses et ne pas mettre de stationnement sauf aux gens qui viennent de l'extérieur, et pénaliser, et être discriminatoire.

M. LAMPRECHT.- Je faisais la nuance entre l'usager nogentais et l'usager non-nogentais, qui, lui, va se retrouver dans une situation de devoir payer dans des rues qui étaient gratuites.

M. EYCHENNE.- Oui, je comprends bien qu'il y a un changement, je l'ai dit qu'il y avait un changement d'habitudes, mais ça existe déjà : il y a des villes qui ont des rues qui sont gratuites, qui ne sont pas réglementées du tout, comme vous avez des stationnements en zone rouge qui ont été largement réduits, les commerçants aussi s'en plaignent, vous avez des zones jaunes qui ont été largement réduites sur l'ensemble de la ville, et vous avez des zones bleues. Ça existe déjà, en fait.

M. DAVID.- Vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation. S'il n'y a pas eu de concertation, je ne vois pas pourquoi on a tellement modifié ce plan par rapport à ces premières réunions. Ça prouve qu'il y a eu des modifications, qu'on a tenu compte de certaines demandes. Et puis il faut voir encore une fois ce que l'on souhaite. Moi j'ai vu dans les personnes qui ont répondu, qui regrettent le stationnement jaune avenue de la Source. J'ai beaucoup de connaissances avenue de la Source qui voulaient ce stationnement.

M. LAMPRECHT.- Ce ne sont pas les retours qu'on a eus.

M. DAVID.- Je vais vous les faire rencontrer, comme ça vous allez être certain de mon propos. Et s'il y a cette commission de suivi c'est bien qu'on est conscient qu'il peut y avoir des adaptations à faire et des modifications, sinon on ne l'aurait pas prévue, cette commission de suivi. Ça a été quand même un point qu'il a fallu faire admettre au délégataire parce qu'il investit un certain nombre d'argent pour le remplacement des systèmes actuels de contrôle ; on lui a fait admettre qu'il y aurait peut-être et même très certainement des modifications à venir.

Mme YELLES-CHAOUCHE- Simplement une observation. Moi je suis une néophyte, mais il me semble que c'est un problème qui est très complexe, je ne pense pas forcément

qu'Indigo se fasse du bénéfice et que ce soit le principe. Je trouve que ce plan est super mais la seule chose que je regrette c'est qu'au fond après ça sera trop tard. On devrait profiter jusqu'en mai 2023 de ce laps de temps pour pouvoir se consulter et proposer. On va avancer et on peut faire quelque chose de super. Et à partir de ce moment-là, ok, signer avec le délégataire. L'intérêt de ce plan ad hoc il est de parvenir à des affinements, des ajustements.

M. LAMPRECHT.- Tout est figé.

M. EYCHENNE.- Ce n'est pas figé. il est marqué dans le document qu'il y a une clause de révision du plan de stationnement. L'avenant que l'on fait là, on peut le faire dans l'autre sens à tout moment.

M. LAMPRECHT.- Il pourrait être refusé par le délégataire.

M. EYCHENNE.- Non, parce que c'est la Ville qui décide de son plan de stationnement. La Ville a mis un prérequis qui est un autofinancement de la délégation de service public. On ne souhaite pas que la Ville compense une perte de recette à terme. On ne veut pas que ce soit fait par l'impôt. C'est peut-être une autre vision que vous avez, c'est peut-être un autre choix que vous feriez, mais on fait ce choix là parce qu'on veut plutôt utiliser cet argent qu'on pourrait mettre dans la délégation de service public pour d'autres services qu'on va offrir aux Nogentais. Cet argent qu'on viendra chercher dans la section de fonctionnement sera en moins dans un certain nombre de services qu'on pourrait apporter. Aujourd'hui on est parti sur ce prérequis, et pour avoir ce prérequis on vous propose ce nouveau plan de stationnement qui est étendu avec la création de nouvelles zones rouges, de nouvelles zones jaunes, mais également avec un certain nombre de nouveaux services.

Mme GUIMARD.- Si l'avenant est signé maintenant avec des places supplémentaires, comment vous ferez si vous les retirez ? et notamment il va y avoir le plan vélo, dans toute la grande rue Charles de Gaulle on retirera les places payantes ; il y aura aussi le boulevard de Strasbourg, il faudra bien que l'on paye et qu'on compense le délégataire. Alors pourquoi on ne réfléchit pas sur un plan global qui anticipe le plan vélo ? qui anticipe les questions comme celles posées par M. GENÉ ? Et M. le Maire, la concertation n'a pas vraiment eu lieu. Parce que quand vous voulez communiquer auprès des Nogentais, vous savez faire des publications. Cette réunion qui a eu lieu rue Charles de Gaulle, où il y avait tout juste 15 personnes, a été annoncée seulement sur le site de la Ville. Alors forcément les Nogentais ne se sont pas déplacés. C'est pour ça que nous avons effectué ce travail et que nous avons lancé cette pétition, pour pouvoir informer les Nogentais.

M. LE MAIRE.- Avant que l'avenant soit rédigé, chère madame : vous n'avez pas consulté les Nogentais sur le document, vous les avez consultés sans avoir un document dans les mains.

Mme GUIMARD.- La question est qu'avant de signer l'avenant vous devez concerter. Sinon pour les Nogentais ça sera une double peine : ils paieront le stationnement, et ce n'est pas rien : 200€ minimum pour l'ensemble des Nogentais qui ne bénéficient pas de parkings personnels, et ensuite il faudra compenser le délégataire des places que vous allez supprimer. Franchement, je ne pense pas que ça soit une bonne opération pour l'ensemble des Nogentais.

M. LE MAIRE.- Où avez-vous trouvé ces montants-là ?

Mme GUIMARD.- Eh bien, 20€ par mois, multipliés par 12.

M. LE MAIRE.- Ah non, madame, ce n'est pas 20€ par mois. Moi je paye 60€ par mois. Les propriétaires d'un parking vous louent leur place 60€ par mois.

Mme GUIMARD.- Je parle sur la voirie. Ce sont les tarifs indiqués par M. EYCHENNE.

M. TREVISAN.- Je connais bien l'avenue de la Belle Gabrielle et l'avenue de la Source, et c'est vrai que le week-end, le dimanche, les jours du RER, les personnes qui n'habitent pas Nogent viennent se garer. Et c'est vrai que les gens qui habitent autour souhaitent avoir la zone jaune, mais la zone jaune pour les extérieurs. Moi j'ai arpenté ces 2 avenues, puisque j'y habite, j'ai eu des contacts avec toutes ces personnes : elles ne sont pas au courant du plan de stationnement et elles ne comprennent pas pourquoi ça ne sera pas gratuit pour elles. Aujourd'hui c'est gratuit pour elles, il y a rarement des contrôles qui sont effectués, des personnes viennent se garer alors qu'on est en zone bleue ; demain, pour pallier ce problème, ils vont être en zone jaune et payer 20€ par mois pendant 11 mois (je pense que le mois d'août sera gratuit). Les résidents vont être pénalisés parce qu'il y a des personnes qui viennent se garer sur ces 2 avenues. Sur ce quartier là ils sont vraiment pénalisés et même chose sur les autres, le Coteau et les Viselets, et il y a peut-être une incompréhension, donc je pense qu'il serait peut-être utile d'attendre le mois de mai : vous aurez concerté tous les Nogentais.

M. EYCHENNE.- Le mois de mai, ce n'est pas comme ça qu'il faut le comprendre. Ce sera implémenté au mois de mai, une des raisons c'est que notre délégataire ne procédera aux investissements qu'à partir du moment où nous avons voté ce nouveau plan de stationnement. Sinon il ne procédera pas aux investissements. Donc si vous décidez de reporter encore au mois de mai, ça va reporter encore à nouveau de 5 ou 6 mois. On reporte et reporte la décision systématiquement, mais nous creusons l'écart, le manque et le déficit que nous avons déjà avec le délégataire, parce que vous parlez de recettes supplémentaires avec un nouveau plan de stationnement mais vous oubliez les modifications de recettes que l'on apporte, qui sont à la charge du délégataire et qui viennent en déduction des recettes, qui sont les demi-heures de gratuité que l'on met, le nouveau forfait de stationnement à 20€ et non à 30€ par mois, qui font apparaître des modifications de recettes et qui sont en moins pour le délégataire. Ce que vous

proposez à dire « on fait payer les gens de l'extérieur mais pas les Nogentais », c'est discriminatoire et ce n'est pas autorisé.

Mme NUNGESSER.- Je voudrais juste répondre à deux allégations qui ont été faites par monsieur notre premier adjoint et par M. EYCHENNE. Moi aussi j'habite avenue de la Source. On a des petits papillons actuellement pour pouvoir se garer et ils sont attribuées à des voitures sur justificatif du propriétaire qui a des biens avenue de la Source. Mais ce ne sont pas tellement ces macarons qui apparaissent sur les vitres des véhicules : ce sont les caducées et les mobilités réduites. M. EYCHENNE, quand vous parlez d'égalité pour tout le monde, pensez également aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer à vélo, d'autant que c'est un quartier où on n'a pas tellement de mobilité, pas tellement de transport, et il y a des gens qui ont des problèmes pour se déplacer. Il faut penser que la voiture parfois est indispensable pour aller notamment dans le centre de Nogent. En revanche quand vous parlez de ce que ça va coûter en horodateur au concessionnaire, maintenant on fait tout ça par application Indigo sur notre téléphone : est-ce qu'ils vont être obligés de mettre autant d'horodateurs ? est-ce qu'on ne pourrait pas en mettre un par rue ?

M. EYCHENNE.- Si vous avez pris connaissance des rapports d'activité du délégataire, vous remarquez certes une forte augmentation de l'utilisation des applications, mais encore beaucoup de gens vont sur les horodateurs. Il nous semble pour le moment plutôt pertinent de maintenir le nombre d'horodateurs prévu, sinon des personnes vont être dans l'impossibilité de s'acquitter du stationnement et se retrouver malgré elles avec un FPS. Sûrement que le temps nous dira qu'on aura besoin de moins d'horodateurs dans 5 ou 10 ans mais pour le moment l'expérience et les rapports d'activité nous montrent, malgré une forte augmentation de l'iPhone et d'Open Go par les usagers du stationnement payant, encore une forte utilisation des horodateurs. Ce que vous dites est juste, mais ce sera sûrement encore beaucoup plus vrai plutôt dans 5 ou 10 ans.

M. HAGEGE.- Je ne vais pas revenir sur les détails de quartier parce que ça a été déjà pas mal développé, juste rappeler que ça fait 766 places payantes en plus, et que ça correspond par rapport à la voirie à une augmentation de 43% : ce n'est pas rien.

Je voulais juste m'exprimer sur 2 petites choses, un élément sur la forme et un élément sur le fond. Au niveau de la forme, on travaille un plan de stationnement, ça veut dire qu'on travaille la voirie, on travaille des places, et il se trouve qu'il y a à peine une ou deux semaines on a été convoqués pour une réunion sur le plan vélo et on a présenté une commission formée de Nogentais qui vont se réunir régulièrement, une commission avec des experts qui vont donner leur avis, puis les élus pour voter le projet final. J'ai trouvé que la conception de ça était très bien et comme ce plan vélo était dans les tuyaux sûrement depuis au moins un an, il aurait été intéressant de s'en inspirer pour le plan stationnement. On aurait pu travailler

ensemble, parce que le plan vélo va obligatoirement influencer sur les places de stationnement, les deux sont liés, et les deux sont liés à la mobilité, au déplacement des gens, etc.

La deuxième chose, c'est que je ne suis pas à l'origine de la pétition (puisqu'elle émane du groupe Nogent Avenir et pas du PN), mais j'ai parcouru les commentaires que nous a envoyé M. LAMPRECHT, et à peu près 50% des commentaires sont liés au problème de concertation. Même si vous avez peut-être voulu le faire, les gens n'ont pas eu l'impression d'être impliqués. Ça, c'était sur la forme.

Maintenant sur le fond, je comprends très bien que le délégataire veuille équilibrer ses comptes. La Ville a passé un deal avec le délégataire et il est vrai que par certains côtés la Ville n'a pas respecté certains éléments de ce deal, en l'occurrence le fait d'avoir supprimé les 276 places, le fait d'avoir donné une demi-heure gratuite le mardi et le jeudi, le fait de peut-être ne pas avoir fait les augmentations des tarifs qui étaient prévues : tout ça c'est du manque à gagner pour le délégataire. Seulement, je n'arrive pas à trouver (pourtant je peux dire que je l'ai lu, et je me suis même fait aider parce que je ne suis pas un spécialiste) comment le délégataire a valorisé cette perte. Il a perdu un certain nombre de places en 2017, en 2018, en 2019, j'aurais bien aimé qu'on nous dise en 2018 ça lui a coûté tant, etc. Une sorte d'analyse plus fine pour nous convaincre que ce qu'il demande est réel. J'imagine aussi que la Ville – parce que la Ville ne peut pas accepter quelque chose comme ça sans réfléchir – a fait son étude pour qu'elle accepte cette proposition de 700 places de plus. Je sais que la dernière fois M. le Maire m'a répondu en commission qu'il n'y avait pas que ce problème-là, c'était aussi un problème pour régler la fluidité, les voitures tampons, l'accès aux commerces. J'avais bien compris tout ça, mais je n'arrive pas à me convaincre du delta entre les places perdues. J'aurais bien aimé une analyse un peu plus fine, qui me dise le délégataire a perdu ça, ça va lui coûter encore ça, on lui propose tant pour équilibrer.

Dernier élément, dans cet avenant il est spécifié que les pertes financières du délégataire liées au Covid sont renvoyées à une date ultérieure. Et ça aussi ça me fait peur parce que ça laisse entendre qu'il pourrait y avoir une revoyure encore concernant les pertes qu'il a pu avoir pendant le Covid. Comme ça fait un an qu'on discute depuis novembre 2021, sur cette année pourquoi est-ce qu'il n'a pas inclus directement ces pertes liées au Covid ? Au lieu de demander 760 places il en aurait peut-être demandé 900, mais en tout cas on aurait pu gérer tout de suite. Pourquoi faire quelque chose et se dire que peut-être dans un an il va revenir nous mettre sur la table les pertes qu'il a subies et exiger un montant ? Ce sont les choses qui me gênent dans cet avenant.

M. EYCHENNE.- Par rapport au dernier point, sur la situation du Covid, on considère qu'il n'y a pas de manque à gagner dans tous les cas, c'est le parti qu'on a pris et on attend des

éléments du délégataire pour nous montrer qu'il a vraiment une perte. C'est pour ça que ça reste en suspens, parce que pour le moment ça n'a pas été statué.

M. HAGEGE.- Mais depuis un an et demi il aurait pu nous les donner ?

M. EYCHENNE.- Bien sûr, mais du coup ça reste quelque chose qui n'est pas statué. Et on continue à travailler dessus. Pour le moment on n'entend pas cet argument de la part du délégataire mais tant qu'il n'a pas été statué ça reste un point ouvert.

Ensuite, vous êtes légitime à dire « on passe de 276 à 756 places, pourquoi ce ratio ? » Parce que 276 est le nombre de places qui ont été supprimées à aujourd'hui, au moment où on a observé et recalculé, entre Indigo et la Ville, l'écart de places entre 2017 et 2022. Mais il faut aussi faire de la prospective et regarder ce qui va se passer. On a retiré les places qui sont autour du marché parce qu'elles ne seront plus là prochainement : ce sont des places qui vont être amenées à être supprimées. Vous avez une perte de recette qui est constatée physiquement puisque les places n'existent plus, donc c'est une perte financière. Mais il y a également une modification des recettes, qu'il faut prendre en compte ; vous l'avez situé : la demi-heure gratuite qu'on a ajoutée, c'est une modification de recette qu'il faut financer. Elle se finance soit en augmentant les tarifs, soit en augmentant le périmètre du stationnement payant. Et il y a également ce qui se cumule tous les ans : le report qu'on a eu sur la modification du tarif en surface et l'heure gratuite.

M. HAGEGE.- Mais c'est ce que j'ai dit tout à l'heure : je comprends parfaitement ça.

M. EYCHENNE.- C'est pour ça qu'il n'y a pas d'adéquation totalement et on a continué à offrir plus de services.

M. HAGEGE.- Oui, je suis d'accord, je l'ai bien compris, ça.

M. EYCHENNE.- Et les nouvelles gratuités se financent d'une façon ou d'une autre. Soit on mettait moins de places et on arrivait quand même à maintenir la demi-heure de gratuité supplémentaire par exemple sur la pause méridienne dans les parkings en ouvrage, ça se finançait peut-être par l'impôt à ce moment-là, mais on a fait le choix de ne pas le financer par l'impôt mais plutôt par l'utilisateur. Soit on augmentait le tarif en surface sur un périmètre plus restreint, soit on maintenait le tarif existant sur un périmètre plus large. Voilà comment on a équilibré, et c'est pour ça que vous n'avez pas d'adéquation totale.

Leur rémunération à la place entre 2017 et 2022 n'est pas la même puisque la valeur d'une place n'est pas la même entre 2017 et 2022. On pourra le réexpliquer, refaire des réunions d'explication avec le délégataire, si vous le souhaitez, avec les services de la Ville, pour entrer à nouveau dans le détail. Je crois qu'il ne faut pas regarder uniquement le prisme du stationnement payant par « on a supprimé 256 places et on en a créé 756 de l'autre côté ». On

est là pour protéger un certain nombre de rues de Nogent d'un stationnement tampon parce qu'il y a une gratuité actuellement et qu'en passant par du stationnement résidentiel en zone jaune on va protéger le stationnement et le favoriser d'abord pour les Nogentais plutôt pour que pour les personnes en transit sur la ville.

Enfin, pour les questions de mobilité, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf ; je crois que mon collègue M. GOUGEON, qui est en charge du plan vélo, peut vous apporter une réponse sur ce dossier, mais la temporalité n'est pas la même sur les deux projets.

M. HAGEGE.- Comme je le disais, j'ai parfaitement compris ça ; ça a été expliqué en commission permanente en plus. Il n'y a pas de souci sur le fait qu'on veuille quelque part compenser le délégataire pour ses pertes. La seule chose – et c'est ce qui me manque – c'est que j'aurais bien voulu, même qui mette en évidence tout ce que vous venez de dire, une étude analytique financière qui nous explique juste ce delta. S'il y avait une augmentation de 20% à la limite, mais 40% ça me paraît énorme.

M. GOYHENECHÉ.- Je peux vous apporter des éléments de réponse à vos questions parce que les réponses aux questions que vous vous posez sont dans ce qu'on appelle le compte d'exploitation prévisionnel, qui n'est peut-être pas simple à lire, je le conçois, mais qui affiche très clairement les pertes cumulées des différentes années 2017, 2018, 2019, etc. sur le plan prévisionnel. Tout ceci est écrit noir sur blanc et joint aux délibérations, donc ceci est connu. C'est une évaluation de l'ensemble des pertes sur ces périodes là, ce qui d'ailleurs fait apparaître – ce n'est pas un secret puisqu'il n'y a qu'à lire les chiffres – environ 90 000 multipliés par 5, ça fait environ 450 à 500 000€ de retard, si on arrête le compteur à aujourd'hui. Voilà donc déjà un élément d'explication qui figure très clairement dans les documents. Ces éléments, d'ailleurs, ont été expliqués par le délégataire au fur et à mesure de l'explication qui a été demandée (lors d'une séance supplémentaire où un représentant de l'opposition a participé puisque M. TREVISAN était présent et a dû vous en faire rapport). Le délégataire a indiqué très clairement le pourquoi des plus et des moins, conformément à ce qui a été indiqué par M. ECHEYNNE. Ce ne sont pas des chiffres à caractère définitif, puisque c'est l'expérience et la réalité qu'il faudra confronter par rapport à cette exploitation prévisionnelle, mais elle permet d'évaluer la situation, si on est en retard ou en avance par rapport au plan initial.

M. HAGEGE.- J'ai regardé le bilan prévisionnel ; c'est vrai qu'il détaille les pertes liées à l'heure etc. : c'est bien fait dans le bilan prévisionnel. En revanche, c'est impossible dans les éléments de 2017 à 2021 d'évaluer les pertes d'Indigo liées aux prérogatives qu'on s'est octroyées avec les 276 places. C'est impossible de lire ça dans les chiffres. Le bilan prévisionnel en parle mais avant, les pertes d'Indigo, on ne sait pas à quoi elles sont liées. Ça pourrait être simplement lié au fait que ça ne marche pas aussi bien qu'ils avaient prévu, qu'ils avaient fait une prévision peut-être trop optimiste, qu'ils veulent essayer de retomber sur leurs pieds et que ce

n'est pas spécialement de notre faute. On devrait compenser quand c'est notre faute, ce qui est le cas pour les 276 places, mais s'ils n'ont pas l'activité qu'ils auraient voulu avoir, tant pis pour eux : ils gagneront sur une autre ville.

M. LE MAIRE.- C'est sympathique de dire cela à la fin, mais ce n'est pas le Perreux qui va payer le stationnement de Nogent ! Il faut regarder ça dans sa globalité, c'est à dire qu'on ne peut pas raisonner un instant T, parce qu'il nous manque toujours un élément supplémentaire. C'est par exemple un parking supplémentaire, des voies pour les vélos, le plan de mobilité qui n'est pas encore bien fixé... c'est toute une série de choses qui sont des accompagnateurs de la décision. Aujourd'hui nous sommes dans une phase expérimentale ; c'est pour cela que j'ai réussi à obtenir la création de la commission ad hoc avec la présence bien sûr d'Indigo et des élus du Conseil municipal qui vont suivre l'évolution avec chiffres à l'appui pour voir comment ça fonctionne. Je ne suis pas d'accord avec certaines de leurs évaluations : ils estiment par exemple dans la zone jaune telle recette, et tout de suite après ils vous disent qu'il faut augmenter pour que ce soit équilibré. Mais ils ont des données qui sont des données statistiques. L'idéal pour nous, c'est, à partir de cet avenant avec au début les quelques modifications que chacun d'entre vous souhaite voir étudiées, de faire en sorte de valider un certain nombre de chiffres, parce que pour l'instant on est sur du prévisionnel. Il faut regarder comment faire en sorte qu'on fasse d'abord payer l'utilisateur avant le contribuable. Sinon, ça devient un stationnement municipal et dans ce cas-là ce sont les contribuables qui vont payer la différence : il est hors de question de choisir cette voie-là. Notons bien les points d'achoppement, on va les mettre en préambule de l'avenant et, tout de suite après, la commission se saisira de ces éléments et fera si nécessaire des études voire des vérifications pour regarder ce qu'il faut changer et ce qu'il ne faut pas changer, et ce, confronté au plan de mobilité. Demain matin vous avez des vélos cargo, ils prennent la place d'un véhicule. Je reviens d'un endroit où il y a beaucoup de vélos : les vélos cargos prennent vraiment la place d'un véhicule et ça veut dire qu'à l'avenir il y aura des places de stationnement qui changeront de destination. Ça, il faut s'y attendre. Il faut les simuler et essayer de les préfigurer pour voir comment on va évoluer sur ce stationnement. Tout cela pour moi est difficile à justifier à l'instant T. Vous avez raison, il faut se poser ces questions-là, mais plus pour nous aider à les étudier ensemble pour voir comment il faut faire évoluer le plan de stationnement. Le vrai problème, c'est que vous avez une copropriété : dans le plan d'urbanisme on dit qu'à partir de tant de pièces il faut 1 place ou 2 de stationnement. Or il y a beaucoup de familles qui ont 3 voitures, il n'y a la place que pour une à l'intérieur et les autres sont sur la voie publique. Sur cette voie publique on a inventé (provisoirement, parce que c'est une chose qui doit évoluer) la zone jaune pour s'approprier une partie de l'espace public. Il faut le dire : la zone jaune c'est « je prends un morceau de l'espace public et ça me coûte tant ». On l'a améliorée en disant « il y aura le prix pour chacun des quartiers et quand on passe dans un autre quartier, il faut aller chercher un tarif jaune » Mais le vrai problème est là : nous avons à nous battre contre

deux choses qui sont contradictoires, à la fois l'évolution des familles, l'évolution des pratiques telles qu'elles sont en interne et l'arrivée de l'extérieur d'un certain nombre de personnes qui stationnent, pas forcément pour venir acheter mais pour venir profiter de la piscine, du bois de Vincennes, d'un certain nombre de choses qui coûtent à Nogent. Par exemple le parking Marie Curie : les riverains demandent que le parking Marie Curie change de régime, parce que c'est un parking qui peut être transformé en parking résidentiel.

M. EYCHENNE.- C'est exactement ça qu'on va faire puisqu'il est résidentiel, mais que partiellement, et qu'on souhaite le mettre pleinement résidentiel avec un abonnement 24 heures sur 24.

M. LE MAIRE.- On s'était trompé : on l'avait mis en parking horaire, mais les riverains veulent pouvoir stationner la nuit à cet endroit-là, ils en ont besoin parce qu'ils n'ont pas la place sur la voirie pour le faire. La commission ad hoc qui va être créée, dès le vote, dès ce soir, il faut qu'elle soit créée pour qu'elle puisse très vite se saisir de l'avenant et commencer à travailler avec Indigo, jusqu'au moment où, au mois de mai, on pourra mettre en œuvre le système, et à ce moment-là on peut le mettre totalement en œuvre, ou on peut le mettre partiellement en œuvre, mais ça coûtera. Ça coûtera dans le temps soit à la Ville, soit à ceux qui stationnent.

M. GOUGEON.- Je voudrais d'abord vous remercier, chers collègues, d'avoir noté le lancement du plan de mobilité vélo. On l'a voulu le plus le plus participatif possible. Le plan vélo a des horizons de temps qui sont plus longs, avec notamment en 2023 la mise en œuvre des études et en 2024 un début de réalisation. Sur ces temps qui sont plus longs on aura la possibilité de réimpacter de nouveau ce plan de stationnement à la lumière de ce qu'on aura pu obtenir. Aujourd'hui je suis bien mal à l'aise de vous dire, étant donné que je crois à cette approche participative, sur quelle voirie sera le plan. Ça voudrait dire, sinon, que j'ai déjà la réponse à la question qu'on commence à se poser. Pour moi c'est important de décorréler les deux, même si l'impact est évident.

M. TREVISAN.- Je ne comprends pas : vous dites que vous n'êtes pas sûr des prévisions qui sont faites par le délégataire, mais il prévoit 360 000€ de baisse de recettes et on dit qu'on doit les compenser alors qu'on n'est pas sûr de ce chiffre. Par ailleurs, je n'ai pas bien compris la différence entre les Nogentais qui paient l'impôt et les Nogentais qui paieraient le parking. Il y aura des Nogentais qui auront un parking gratuit, et des Nogentais qui paient des impôts (assez forts d'ailleurs dans certaines résidences. Il y a peut-être un problème de valeur locative qui n'est pas tout à fait bien calculée). Ils paieront leurs impôts et ils paieront le stationnement, donc il y aura une différence avec d'autres Nogentais qui paieront leurs impôts mais qui seront en zone bleue, d'autres Nogentais qui paieront leurs impôts et qui auront un stationnement complètement gratuit. Je n'ai pas compris le rapport avec l'impôt. Je note des compensations qui sont faites chaque année par la Ville (de 950 000€ en 2019, 469 000€ en

2018) qui sont là pour compenser les pertes de stationnement liées au déménagement. Je ne voudrais pas que ces pertes de stationnement dues au plan de vélo soient compensées par des sommes que verse la Ville comme c'est indiqué dans le contrat. Ce sont des chiffres, c'est objectif. Je vous le dis et je vous le répète pour finir : la décision que vous allez prendre (je le dis même pour la majorité) est incomprise (j'ai été sur le terrain). Vous aurez des problèmes parce qu'il y a une rupture d'égalité. Ils ne comprennent pas, ils ne sont pas informés, ce n'est pas assez expliqué. Ce serait bien de discuter avec les Nogentais avant, de leur expliquer les raisons.

M. EYCHENNE.- En fait, vous nous demandez de supprimer le stationnement payant. Ce sera plus clair.

M. TREVISAN.- Non, mais allez voir les Nogentais pour leur expliquer.

M. EYCHENNE.- Je vais être plus sérieux. Quand vous parlez des compensations qu'on apporte sur les déménagements, c'est parce qu'en face nous avons une recette au niveau de la Ville puisque quand il y a une demande de déménagement, on a une recette. Il y a un droit de voirie pour l'occupation du domaine public. Si c'est un stationnement payant, il y a un forfait qui est équilibré.

M. TREVISAN.- On m'a toujours dit que le droit de voirie était nettement inférieur par rapport au droit de stationnement, et d'ailleurs que les terrasses de café ne compensaient pas les pertes.

M. EYCHENNE.- Si aujourd'hui on faisait ce montant-là, c'est vrai, vous avez raison, selon qu'on aura peut-être moins de demandes de terrasses, mais le montant serait difficilement supportable par les commerces nogentais qui aujourd'hui ont une terrasse, puisque ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros par an dont ils devraient s'acquitter. C'est le choix qu'on a fait, c'était le choix de la délibération précédente, que vous avez passée en début de Conseil municipal, où vous auriez pu dire « on veut des droits de voirie beaucoup plus conséquents pour les commerces ».

M. TREVISAN.- Non, ce n'est pas l'objectif.

M. EYCHENNE.- Si, c'était ça. J'essaie de répondre à vos questions. J'essaie de me souvenir de la première sur l'écart de 360 000€. On est sur du compte d'exploitation prévisionnel. Quand on fait un budget au niveau de la Ville, il est prévisionnel, et après on constate les dépenses lors du rapport d'activité sur lequel il y a des commissions spécifiques des délégations de service public, où on étudie les rapports du délégataire avec lequel on peut s'interroger, échanger et discuter. C'est ce que vous avez fait il y a quelques mois lorsque la commission s'est réunie et que vous avez interrogé pour qu'il se justifie sur un certain nombre de montants. Ça, ça reste possible.

M. TREVISAN.- Mais là, vous vous engagez sur ce montant. Vous dites que tant que ce montant ne sera pas compensé...

M. EYCHENNE.- Oui, c'est un risque qui est pris par le délégataire : si demain ce montant n'est pas compensé, le délégataire s'engage à ne pas nous réclamer cette somme.

M. TREVISAN.- Sur un montant qui est prévisionnel.

M. EYCHENNE.- Qui est de 360 000€ sur 20 ans, soit 18 000€ par an.

M. TREVISAN.- Je vous le dis : il n'y a pas d'égalité entre les Nogentais. Certains Nogentais paieront des impôts et le stationnement, d'autres paieront les impôts et ne paieront pas le stationnement. Et je vous le répète, votre décision n'a pas été suffisamment expliquée et elle est incomprise par les Nogentais.

M. LE MAIRE.- C'est bien de dire cela, et c'est vrai, mais qu'est-ce que vous proposez ?

M. TREVISAN.- Qu'on revienne à une concertation.

M. LE MAIRE.- Non, non, non. Il faudra bien déboucher sur une solution et sur des décisions. Qu'est-ce que vous proposez sur cette fameuse égalité ou inégalité entre Nogentais ? Est-ce que votre proposition c'est de dire que sur la terrasse à côté des Coignard il faut qu'on multiplie par 4 le prix du mètre carré ?

M. TREVISAN.- Pas du tout.

M. LE MAIRE.- Mais moi je n'hésiterais pas à le faire. Pourquoi on n'augmenterait pas le prix des terrasses ? Amenons les terrasses au prix du stationnement !

M. TREVISAN.- Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit. Je vous ai dit simplement qu'il y avait une rupture d'égalité entre les Nogentais.

M. LE MAIRE.- Mais la rupture d'égalité existera toujours. Quand vous appliquez le quotient familial au conservatoire, dans la restauration scolaire, un peu partout, vous êtes dans l'inégalité. C'est ce qui s'appelle la République libérale et sociale, et par conséquent nous sommes obligés d'appliquer ces dispositions partout. La solution, c'est non pas de supprimer les terrasses, mais de faire payer aux terrasses le manque à gagner du stationnement. On peut le faire, ça.

M. LAMPRECHT.- Une solution qu'on vous a proposée, c'est de distinguer l'utilisateur qui est extérieur à Nogent du Nogentais.

M. LE MAIRE.- Mais comment vous allez le voir ? vous allez leur mettre une marque sur le front ?

M. LAMPRECHT.- Non, il suffirait qu'ils aient un macaron, un système qui permette, comme dans les zones bleues, d'identifier qu'ils sont résidents de leur quartier. Dans d'autres villes on l'a vu.

M. LE MAIRE.- Ils l'ont essayé à Vincennes, ils l'ont supprimé pour en faire du stationnement payant, parce que ça ne marchait pas. Ou alors il faut un nombre de personnes qui vont vérifier et qui vont contrôler tout cela qui est dissuasif par rapport aux gains que vous allez avoir. Au bout du compte vous aurez forcément un coût pour la surveillance.

M. TREVISAN.- Vous avez différencié les tarifs préférentiels et des Nogentais avec les autres tarifs.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. TREVISAN.- Comment vous allez faire ? Vous allez faire à partir des plaques d'immatriculation, je suppose ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. EYCHENNE.- Mais c'est déjà existant aujourd'hui.

M. TREVISAN.- Donc, on pourrait très bien le faire gratuit.

M. LAMPRECHT.- M. le Maire, à partir du moment où la carte ce soir sera votée et effective, vous dites que la concertation va avoir lieu avec les réunions de quartier et qu'on va discuter avec les Nogentais. Au mois de juin (lorsque le plan sera effectif, parce qu'il y a vraiment des sujets dans les rues quartier par quartier), on pourra réellement revenir sur cet équilibre de la carte ou est-ce que le délégataire va dire « non, par rapport à ce que vous avez voté le 15 décembre et par rapport à ce que vos consultations ont amené à modifier la carte, je refuse d'entériner ce projet d'avenant » ?

M. EYCHENNE.- Ce n'est pas le délégataire qui dénonce, c'est la Ville qui choisit et c'est le Conseil municipal qui est souverain. C'est quelque chose que je répète et je le répèterai autant que nécessaire pour que ce soit bien compris par chacun. Le délégataire ne nous dira pas non, il dira simplement qu'il constate un manque de recettes, comme il le constate aujourd'hui, c'est tout.

M. LAMPRECHT.- Qu'il vous demandera de compenser.

M. EYCHENNE.- Oui, nécessairement. Tout ce qui n'est pas en recette est demandé à être compensé, c'est ça qu'il faut comprendre.

M. LAMPRECHT.- Est-ce qu'il ne faudrait pas d'ores et déjà dire que la carte, on peut...

M. EYCHENNE.- Il faut prendre une décision, M. LAMPRECHT. Il faut avoir le courage de prendre une décision, à un moment donné. La concertation peut avoir lieu autant qu'on souhaite avec les Nogentais, et je la souhaite et on va faire les réunions de quartier avec mon collègue M. GOYHENECHÉ qui est en charge de la démocratie locale, avec Monsieur le Maire, avec M. GOUGEON qui est en charge du plan vélo et des mobilités, et avec l'ensemble des collègues du Conseil municipal qui sont ici présents on animera ces réunions de quartier, on répondra aux questions, on fera la concertation. Si on constate qu'il y a des choses qui ne sont pas logiques, on les supprimera, jusqu'à un certain équilibre. S'il y a un défaut d'équilibre, on prendra nos responsabilités, mais c'est le Conseil municipal qui est souverain et ce n'est pas le délégataire qui nous dit si on va dans telle ou telle direction.

M. LAMPRECHT.- Pour conclure, pour ma part, je pense que ces réunions de quartiers arrivent a posteriori, il aurait été préférable de le faire avant.

M. EYCHENNE.- On a fait des marchés, on a été présents, on a entendu les remarques, on a entendu des personnes qui n'étaient pas d'accord, qui après une période d'explications n'étaient peut-être pas tout à fait favorables mais avaient mieux compris l'objet et avaient mieux compris l'intérêt qu'on avait derrière ce nouveau plan de stationnement. Ils sont aussi soucieux de l'équilibre du budget et ils trouvent que c'est plutôt intéressant d'avoir un financement par l'utilisateur plutôt que par le citoyen. Quand vous allez voir des Nogentais qui n'ont pas de véhicule et que vous allez leur dire « vous n'avez pas de véhicule mais vous contribuez quand même au stationnement à Nogent pour les personnes qui ont un véhicule », je ne suis pas sûr qu'ils aient un sentiment d'équité. C'est un choix : il faut prendre une décision, et cette décision nous permettra d'avancer. Il faut statuer sur un plan ensemble, c'est le plan qu'on arrête et sur lequel on a un consensus, avec lequel on va pouvoir aller débattre avec les Nogentais. Sinon, on remet toujours au lendemain, et au lendemain, et au lendemain... et vous avez compris qu'on creuse la dette avec le délégataire. Donc il faut décider, il faut voter.

M. LAMPRECHT.- Je pense qu'il aurait été préférable, en tout cas je termine là-dessus, de...

M. LE MAIRE.- Cher monsieur, je pourrais vous prendre pas mal d'exemples au plan national sur ce que nous ont coûté les tergiversations, les reports pour être meilleur demain qu'aujourd'hui. A un moment, il faut savoir prendre ses responsabilités. Nous pensons que nous sommes arrivés à un stade où, après cette crise du Covid et toutes les conséquences que nous avons eues à gérer, il faut aussi prendre en compte les problèmes d'énergie, les problèmes de société qui nous conduisent à changer un certain nombre de nos pratiques ; tout cela arrive à un moment où il va falloir qu'on revoie nos bases et nos objectifs. Aujourd'hui nous sommes dans une situation où, dans les villes de banlieue, nous avons à subir les effets parisiens, et ils sont très importants. Dans tout ce que nous faisons avec les plans de stationnement, les uns et les autres,

avec mes collègues des autres villes, nous sommes obligés de tenir compte de ce qui se passe chez le voisin. Nous avons pensé que le moyen terme, c'était cet avenant. Si c'est l'avenant n°2 ça veut dire qu'il y en aura un n°3, un n°4, etc. On verra. C'est en fonction de la façon dont les choses vont se passer. Aujourd'hui nous savons très bien que ce plan de stationnement n'est pas le nec plus ultra ; il n'est pas abouti. Il est forcément perfectible et nous avons, avec Indigo mais aussi avec d'autres spécialistes, l'idée de le faire évoluer au fur et à mesure. Les simulations sont des simulations. Je ne suis pas personnellement d'accord avec un certain nombre de chiffres que vous avez prononcés ; ce n'est pas parce que c'est vous, c'est simplement parce que ce sont des chiffres qui ont été annoncés par Indigo et qui sont dans l'avenant. Je ne suis pas forcément d'accord avec tous ces chiffres là parce qu'ils sont basés sur des comportements de chacun d'entre nous d'hier et non pas des comportements de demain. On ne les connaît pas, ceux-là. Cet avenant tient compte d'une photographie claire de la situation que nous avons à vivre aujourd'hui. De quelle façon allons-nous nous comporter avec nos moyens de transport à 4 roues ? je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est que la situation actuelle changera. Et je l'ai vu à certains endroits : des alignements de vélos, ok, mais aussi l'accompagnement de nos personnes âgées par des transports spécialisés, etc. On va être obligé de revoir notre modèle, et il faut faire attention : si on ne le fait supporter que par une partie de la population, il ne sera jamais accepté. Il faut que chacun y trouve sa place. Nous pensons qu'avec le plan de mobilité, au fur et à mesure, on va pouvoir les rapprocher progressivement de façon à pouvoir tenir compte de toutes les contraintes des uns et des autres. Nous avons expliqué à Indigo qu'il faut faire une photographie instantanée ; on a fait la photographie, c'est ce que vous avez ici. Les solutions que nous vous proposons ne sont pas, de notre propre avis, les seules et uniques propositions qu'on peut faire.

Les équilibres financiers, je peux vous garantir qu'ils ne sont pas aussi simples que cela. On aurait pu mettre toute la ville en zone bleue et on aurait eu une escouade de personnels pour vérifier si la zone bleue est respectée : ça coûterait cher à tous les Nogentais et ça ne ferait pas avancer forcément la situation. Nous avons aussi à nous poser la question, dans le cadre du PLU, si nous avons des ambitions suffisantes pour les places de stationnement de tel ou tel projet. Là aussi il faut qu'on remette tout à plat. En votant aujourd'hui cet avenant n°2 nous ne faisons que faire un pari sur l'avenir – sur l'avenir de demain, pas d'après-demain. C'est pour cela que j'ai souhaité créer cette commission ad hoc, pour qu'elle puisse se réunir tous les mois sur la base des chiffres quotidiens que nous avons : avec les nouveaux horodateurs nous allons avoir des informations que nous n'avions pas jusqu'à présent. C'est pour cela qu'il faut faire cet investissement et c'est Indigo qui va le faire. Avec ces informations, on verra comment faire évoluer ce plan de stationnement. Je ne sais pas comment sera le plan de stationnement à la fin de l'année 2023, mais tout ce que je sais, c'est que moins le contribuable prendra à sa charge les dépenses de stationnement de son voisin, mieux on se portera. Nous n'avons pas le choix : tout

ce qui n'est pas pris en charge par une société privée comme Indigo sera pris en charge par le contribuable, que vous le vouliez ou non. On ne peut pas avoir d'autres solutions que celle-là.

J'ai noté un certain nombre de remarques, même ce soir, des remarques très pertinentes, je vous le dis franchement, je ne critique pas les propositions qui ont été faites, mais ces remarques pertinentes nous les mettrons au début de l'avenant comme étant des questions à se poser dans le cadre de cette commission. Tous les mois nous aurons une réunion de travail avec Indigo, avec peut-être d'autres spécialistes, on verra, mais ce qui est certain c'est qu'on ne va pas choisir la solution de la simplicité. Il faut qu'on ait quelque chose de vraiment adapté à la dimension de nos rues, à la dimension de nos trottoirs et aux habitudes que nous avons les uns et les autres pour nous déplacer dans cette ville.

Vous allez avoir un avenant n°2 mais c'est parce qu'il y en a eu un n°1. Il y en aura aussi d'autres. Avec Indigo nous avons fait le choix de dire qu'au fur et à mesure du plan de mobilité et au fur et à mesure de l'expérience que nous allons avoir par un certain nombre de décisions que nous avons prises, peut-être qu'à la fin de l'année il y aura un avenant n°3. Je ne peux pas vous le promettre, je ne sais pas. Mais tout ce que je peux vous dire, c'est que c'est un chantier qu'on met devant le Conseil municipal pour qu'on se donne les moyens d'étudier, de comprendre et de modifier quand il faut s'adapter à la véritable situation. Vous avez une expérience basée sur votre vie quotidienne ; cette vie quotidienne, dans 6 mois, peut-être que vous y mettez un bémol et que j'y mettrai moi aussi un bémol. Eh bien, parions sur le fait qu'on va tenir compte de ces évolutions et que ce qui va être voté aujourd'hui peut ne pas être en phase avec ce qu'on pensera en octobre, novembre, en décembre. Ce jour-là, on se retrouvera, on se remettra autour de la table et on en discutera. C'est bien l'objectif qu'on a poursuivi avec M. EYCHENNE et M. DAVID : on va expliquer ce plan de stationnement d'ici le mois de mai (on va avoir des réunions de quartier, vous pourrez, vous, à votre niveau, dire ce que vous pensez ; il n'y aura pas que la voix du Conseil municipal, de M. EYCHENNE ou du Maire), et au fur et à mesure j'espère qu'on va avancer ensemble parce qu'on va être confronté à la réalité des choses, c'est-à-dire à la façon de vivre de nos concitoyens.

On a une chance inespérée : comme Indigo aura commandé ces nouveaux horodateurs et qu'ils ne seront installés qu'au mois de mai, on a jusqu'à avant le mois de mai le temps de faire ces réunions de quartier, de se comprendre, se parler, et d'essayer de voir si, le jour où nous aurons les nouveaux horodateurs, c'est telle ou telle solution qu'il faut choisir, ou est-ce qu'il ne faut pas une gradation, entrer dans le processus de stationnement par étapes successives. Je ne veux pas dire que c'est comme ça qu'il faut le faire, parce que je veux pouvoir le découvrir avec tous ceux qui ont envie de comprendre comment on va vivre à Nogent en 2023, 24, 25, 26. Ne plaquons pas sur la ville une solution toute faite, parce que cette solution toute faite on sait que demain elle est déjà dépassée.

Voilà ce que je voulais vous dire avant que je vous mette devant la solution qui est celle de dire : on y va avec l'avenant n°2, on va créer cette commission ad hoc, on va y travailler et c'est après ces réunions de travail et après ces réunions de quartier que l'on pourra se revoir ; si ça se trouve en un Conseil municipal spécialisé là-dessus, ce n'est pas interdit de le faire. Quelles que soient les personnes présentes dans la salle, que vous soyez dans l'opposition ou dans la majorité, je vous dis, et mes collègues sont prêts à être d'accord avec moi : tous vos arguments seront étudiés. On ne va pas dire « parce que c'est l'opposition qui l'a proposé on ne va pas le faire ». Non. Notre objectif c'est que toute bonne proposition doit être étudiée, doit être réfléchie. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous, vous êtes en manque parce que vous auriez pu passer toute la nuit à nous expliquer que vous avez la solution et que ça c'est quelque chose qui ne convient pas. On va vous mettre à l'aise : il ne nous convient pas complètement à M. EYCHENNE, à M. DAVID, à moi et à mes collègues de la majorité, parce qu'il est perfectible.

Mme GUIMARD.- Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Non, on ne recommence pas le débat, madame.

Mme GUIMARD.- Non, non, mais juste...

M. LE MAIRE.- Non, pas « juste ».

Mme GUIMARD Si vous n'êtes pas satisfait du contrat, il ne faut pas le signer. C'est comme le mariage : si vous trouvez que votre fiancé n'est pas terrible, il ne faut pas se marier avec !

M. LE MAIRE.- Madame, ce n'est pas vous qui allez décider définitivement, ce n'est pas moi qui vais décider définitivement. La seule chose que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous avons un avenant n°2, que cet avenant n°2 aura un avenant n°3, 4, 5, 6, je ne sais pas, mais c'est quelque chose qui va nous permettre de travailler ensemble et d'être obligé de trouver les solutions pour demain. Aucun d'entre nous n'a la vérité : il n'y a pas une personne dans cette salle qui a la vérité sur le stationnement payant à Nogent. C'est pour cela que je vous demande d'accepter cet avenant n°2, qui est le point de départ d'un processus qui sera aidé par le plan de mobilité, parce que lui va venir aussi nous éclairer dans la démarche. Je vous remercie en tous les cas de votre implication et de votre qualité de pouvoir nous faire des propositions dans les semaines qui viennent, puisque cette commission ad hoc existera demain matin si vous la votez tout à l'heure quand je vais vous le proposer.

Qui s'abstient sur ce plan de stationnement ? Qui vote contre ? Donc une nouvelle étape est franchie, nous allons maintenant travailler à partir de cet avenant et ceux qui ont voté contre seront associés à cette démarche.

M. LAMPRECHT.- Je voulais expliquer le vote : on a voté contre avec mes deux collègues parce que les termes de l'avenant en l'espèce ce soir, même s'il y a des choses qui vont avancer et même si vous dites qu'il est perfectible, ne nous conviennent pas à la date d'aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Je ne peux pas vous garantir, M. EYCHENNE et M. DAVID ne peuvent pas vous garantir le chiffre qui est inscrit sur l'avenant, parce que c'est une simulation, c'est une estimation. Donc ne vous arquez pas sur le chiffre : il peut changer.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 7 pouvoirs, 8 voix contre dont 3 pouvoirs de « l'Union pour Nogent » et 1 abstention de « Nogent-Solidarité, écologie, citoyenneté », approuve l'avenant n°2 à la concession du stationnement payant avec Nogent Stationnement.

22/170 – Création d'une Commission ad hoc sur le suivi du plan de stationnement

M. LE MAIRE.- À partir de ce vote, il y a un vote qui est important : je voudrais que vous puissiez vous définir par rapport à la création d'une commission ad hoc pour le suivi du plan de stationnement. On parlera des détails après, mais nous votons sur le principe de la création de la commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc cette commission va être créée. L'objectif que nous avons est d'associer tout le monde dans cette commission ad hoc, et là, M. HAGEGE, vous avez peut-être un rôle à jouer.

M. HAGEGE.- Je suis toujours prêt à discuter, vous savez bien.

M. LE MAIRE.- Je vous dis que vous serez sollicité, c'est évident : je vous solliciterai pour que vous participiez à cette commission. On la composera la prochaine fois, après avoir discuté avec chacun d'entre vous pour voir qui est prêt à se lancer dans cette aventure.

M. LAMPRECHT.- Je serai ravi d'en faire partie.

M. LE MAIRE.- Vous donnerez vos avis. Je n'ai pas du tout en tête la composition de cette commission, mais je souhaite vraiment que vous y soyez un maximum. Certains d'entre vous auront des missions précises et vous aurez l'occasion d'en discuter avec Indigo.

Merci pour votre patience et pour ce débat qui a été (qu'on le veuille ou non, et même si certains d'entre vous n'ont pas été convaincus par quoi que ce soit et qu'ils se posent de grosses questions) utile pour que nous puissions avancer ensemble sur une aventure comme celle-là. En effet, une décision comme celle-là ne se vote pas à la majorité, c'est une décision qui concerne tout le monde et qui doit être votée à l'unanimité le jour où on aura envie d'avancer d'un pas supplémentaire.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 9 pouvoirs et 4 voix contre dont 1 pouvoir de « l'Union pour Nogent » approuve la création d'une commission Ad Hoc sur le suivi du plan de stationnement.

22/168 – Compte rendu des décisions du Maire prise en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE.- La convention des décisions du Maire est signée. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois